



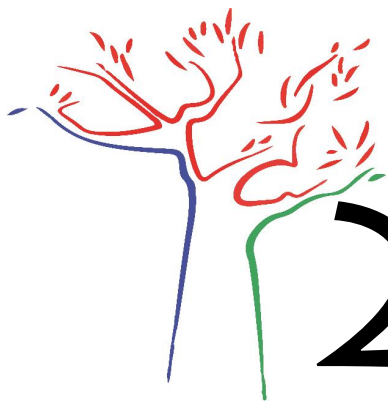
REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitilavana • Tanindrazana • Fandrosoana



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE MADAGASCAR - FRANCE



## 2<sup>EMES</sup> ASSISES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS MALAGASY ET FRANÇAISES

Antananarivo

**05-06-07** mars 2018



# s o m m a i r e

## ÉDITORIAL

- 04-05 ■ Editorial de M. le Premier Ministre malagasy, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
- 06-07 ■ Editorial de M. le Ministre des Affaires Etrangères malagasy
- 08-09 ■ Editorial de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères français
- 10-11 ■ Éditorial de Mme la Présidente du groupe-pays Madagascar de Cités Unies France et Vice-Présidente du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine

## ASSISES

- 12-21 ■ Programme des Assises
- 22-23 ■ Présentation des Cafés thématiques
- 24-29 ■ Présentation des Ateliers

## COOPÉRATION FRANCO-MALGACHE

- 30-31 ■ Note de contexte des Assises et de la coopération décentralisée à Madagascar
- 32-33 ■ La coopération décentralisée française à Madagascar 2016, en chiffres
- 34 ■ Carte de la coopération décentralisée
- 35-47 ■ Quelques exemples de coopération franco-malgache

## ORGANISATEURS ET PARTENAIRES

- 48-49 ■ Acteurs institutionnels France
- 50-53 ■ Acteurs institutionnels Madagascar
- 54-57 ■ Association de collectivités à Madagascar
- 58-59 ■ Association de collectivités en France
- 60-64 ■ La France à Madagascar

Lundi 05 mars 2018	
Matin 10h - 12h	Table d'accueil et distribution des badges participants
Après-midi 14h - 17h	Cérémonie d'ouverture officielle
Soirée à l'Alliance France d'Antananarivo 19h - 22h	Soirée de la coopération décentralisée
Mardi 06 mars 2018	
Matinée 9h - 10h15	Ateliers simultanés 1 <sup>ère</sup> partie
10h15h - 10h45	Pause-café et cafés thématiques
10h45 - 12h	Ateliers simultanés 2 <sup>ème</sup> partie
Midi 12h - 14h	Déjeuner au Carlton
Après-midi 14h - 15h15	Ateliers simultanés 1 <sup>ère</sup> partie
Pause-café 15h15 - 15h45	Pause-café et café thématiques
15h45 - 17h	Ateliers simultanés 2 <sup>ème</sup> partie
20h	Dîner de la coopération décentralisée à l'Espace Yandy By-pass
Mercredi 07 mars 2018	
Matinée 9h - 10h15	Ateliers en plénière 1 <sup>ère</sup> partie
10h15h - 10h45	Pause-café et cafés thématiques
10h45 - 12h	Ateliers simultanés 2 <sup>ème</sup> partie
Midi 12h - 14h	Déjeuner au Carlton
Après-midi 14h - 15h	Restitution des ateliers
15h - 17h	Cérémonie de clôture
17 - 18h	Cocktail de clôture au Carlton
Soirée 19h30 - 22h	Réception à la Résidence de France



## Mot de M. Olivier Solonandrasana MAHAFALY,

Premier Ministre malagasy,  
Ministre de l'Intérieur et de la  
Décentralisation

**L**e processus de la décentralisation, à Madagascar, se poursuit avec un levier fort qu'est la coopération décentralisée.

Il est indéniable que les acquis, en termes d'outils, de bonnes pratiques et de stratégies développées dans les 245 Projets développés dans les collaborations de territoires à territoires à Madagascar, dans un vaste champ d'activité : développement rural, urbain, économique, eau et assainissement, tourisme, appui institutionnel, etc... ; en moyenne 7 millions d'€ d'apport / an ; sont des connaissances cruciales pour renforcer les aspects de bonne gouvernance locale pour un développement local et durable à Madagascar.

Nous sommes disposés pour capitaliser et diffuser auprès de toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées de Madagascar ces bonnes expériences et souhaiterions, lors de ces Assises, un renforcement et voir une multiplication des accords entre les collectivités françaises avec celles malagasy, dans un esprit gagnant-gagnant.

Ceci étant, nous vous invitons à vous associer, pleinement, dans la mise en œuvre prochainement un programme en novembre 2017, du Programme d'Appui au Développement Local (PADL), qui s'est appuyé sur la Stratégie Nationale de Développement Local marquant l'engagement de l'État à fournir les conditions nécessaires pour atteindre son objectif : « développement participatif, équilibré et harmonieux du territoire ».

Elle constitue le cadre de référence pour mobiliser les dynamismes et les potentiels de tous les acteurs impliqués dans le développement local afin qu'ils réalisent une action concertée et cohérente.

Nos vifs souhaits sont d'agir localement en pensant globalement car « vivre ensemble » sur cette planète Terre, est une réalité que nous avons vécue et que nous vivrons pour toujours.

Nous félicitons les Acteurs étatiques et les Elus des Collectivités françaises, pour la confiance, la mutualisation des ressources avec les CTD malagasy, pour les réalisations conjointes depuis et encourageons les futurs accords entre territoires.





Mot de M. Henry  
RABARY-NJAKA,

Ministre des Affaires Etrangères  
malagasy

Si historiquement, il est possible de faire remonter la décentralisation à l'époque précoloniale comme l'a démontré Ousmane Sy en traduisant le terme décentralisation par « le retour de l'administration à la maison », force est de constater que la période coloniale puis les indépendances qui ont suivi ont été dans le sens d'une centralisation des pouvoirs dans les mains de l'Etat. De fait, la plupart des processus de décentralisation sont nés ou se sont accélérés sur le continent à la charnière des années 80 / 90.

En ce qui concerne les relations entre les collectivités territoriales de Madagascar et de la France, elles sont anciennes. Dès l'indépendance de Madagascar, les jumelages portant sur des échanges culturels ont foisonné - notons en 1961 celui entre les communes de Saint-Étienne (région Rhône-Alpes) et Toamasina (région Atsinanana) - tandis qu'aujourd'hui, les accords de coopération décentralisée couvrent un large champ d'activités.

Au début des années 1990, la région Île-de-France engagea un partenariat avec la CUA d'Antananarivo. Ce partenariat a abouti à la création de l'Institut des Métiers de la Ville (IMV), antenne de la région IDF. La coopération régionale, en zone Océan Indien, n'est pas en reste, ainsi à titre d'exemple la coopération entre la commune de Saint-Denis avec Antsiranana.

C'est certainement au début des années 2000 que se développent les accords de partenariats entre collectivités françaises et malgasy. Fédérant l'ensemble de ces acteurs, les Assises de la coopération décentralisée franco-malgache de 2006, ont permis de réunir l'ensemble des partenaires de coopération décentralisée aux côtés des institutions représentatives des collectivités territoriales franco-malgaches (Associations des régions, des départements, des maires; Sénats).

Une nouvelle donne est apparue lors de l'élection démocratique, libre et transparente de Président de la République de Madagascar Hery RAJAONARIMAMPIANINA en décembre 2013. En effet, l'agenda pour le développement durable s'est trouvé au cœur de l'ensemble des politiques engagées par le Gouvernement de Madagascar incluant la politique de la décentralisation et celle de la politique extérieure du Président élu basé sur un partenariat d'égal à égal.

Les discussions pour l'élaboration des ODD se sont déroulées dans le cadre de plusieurs instances, dont celles du Groupe de Travail Ouvert (GTO) de l'Assemblée

générale des Nations Unies impliquant plus de 70 Etats. Dès 2013, la reconnaissance des collectivités régionales comme sphère spécifique de gouvernance et comme acteurs clés du renforcement du développement est devenue une évidence, en raison de leurs capacités à faire face aux défis mondiaux et locaux grâce à des solutions innovantes.

Du 05 au 07 mars 2018 aura lieu à Antananarivo, sous ces différentes bannières, la deuxième édition des Assises de la Coopération internationale des Collectivités Malagasy et Françaises qui rassemblera des élus, représentants de l'Etat, ONG et opérateurs économiques français et malagasy. Elles seront l'occasion pour tous ces acteurs de se rencontrer et d'échanger, de créer de nouveaux liens et d'envisager ensemble les grandes orientations pour la coopération décentralisée franco-malgache. Ces 2ème assises rentrent aussi dans cette logique de coopération et de discussion au titre de la « localisation de l'Agenda Post-2015 ».

L'histoire du dialogue territorial entre collectivités françaises et malgaches 'est donc avant tout l'histoire de relations humaines et d'échanges interculturels qui contribuent à leur ouverture sur le monde. C'est aussi une histoire longue, faite de partenariats à échelle variable, riche de ses réussites.

Le Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Ministère des Affaires Etrangères travaillent en synergie pour offrir aux collectivités territoriales malagasy et françaises un appui renouvelé afin qu'elles poussent encore plus loin leurs coopérations. Les Gouvernements doivent appuyer les Collectivités qui aspirent à adhérer à des initiatives internationales.

Elles doivent pouvoir compter sur les réseaux diplomatiques de leurs pays respectifs pour relayer leurs projets. L'engagement du Gouvernement de Madagascar par le biais du Ministère des Affaires Etrangères est de soutenir par les moyens à sa disposition les initiatives des collectivités territoriales à l'échelle internationale, afin qu'elles trouvent les relais de leurs croissances.

Je tiens sincèrement à souhaiter aux collectivités malagasy et françaises, à tous les participants à ces assises, une pleine réussite et tout le succès mérité pour cet événement. Je tiens particulièrement à réitérer mes encouragements aux efforts conjoints menés en vue d'atteindre les objectifs communs.





## Mot de M. Jean-Baptiste LEMOYNE,

Secrétaire d'Etat auprès du  
Ministre de l'Europe et des  
Affaires Etrangères français

C'est pour le gouvernement français une grande satisfaction de voir se tenir ces deuxièmes Assises de l'action internationale des collectivités malagasy et françaises à Tananarive. Il s'agit d'un événement majeur qui témoigne de la profondeur et de la richesse de la relation entre la France et Madagascar.

Les relations entre collectivités territoriales françaises et malgaches sont anciennes. Le premier accord de jumelage date de 1961. La coopération décentralisée à Madagascar est dynamique et elle touche beaucoup de territoires différents en France. Elle concerne en effet une trentaine de collectivités françaises : régions, départements, intercommunalités et communes. Avec les dispositifs qui permettent d'utiliser une part des recettes spécifiques eau-énergie-déchets des collectivités et des syndicats intercommunaux, des partenariats innovants ont été mis en place sur ces thèmes.

La coopération décentralisée franco-malgache est ainsi devenue un élément important des relations bilatérales entre la France et Madagascar : elle compte pour 18 millions d'euros depuis 2014 et permet, en abordant des enjeux structurants, de réaliser des actions au plus près des besoins et dont l'efficacité est immédiatement visible. Les coopérations de territoire à territoire sont un formidable outil de développement local, elles accompagnent le processus de décentralisation et ancrent les collectivités dans un rôle d'acteur de leur développement : c'est particulièrement le cas à Madagascar. Avec Henry Rabary-Njaka, ministre des Affaires étrangères, nous mesurons au quotidien combien cette coopération contribue au lien fort entre nos deux pays.

Les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement qui s'est tenu le 8 février 2018 sous la présidence du Premier ministre Edouard Philippe prévoient que le gouvernement renforcera le rôle des collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de notre politique de solidarité internationale. Les fonds destinés



au soutien à l'action extérieure des collectivités locales seront ainsi doublés d'ici 2022.

Dans le cas de Madagascar, cette coopération représente aussi un enjeu pour notre coopération régionale : la Région et le Département de La Réunion, des intercommunalités et communes réunionnaises, coopèrent activement avec leurs homologues malgaches sur des thématiques économiques financées par des fonds européens. Pour sa part, le Département de Mayotte intervient depuis plus récemment à Madagascar, avec une réelle volonté d'intégrer cette dynamique. L'envoi régulier de volontaires positionnés dans les institutions et entreprises malgaches est une spécificité de la coopération des collectivités françaises de l'Océan indien.

Je voudrais saluer l'engagement des élus, des techniciens, des volontaires et des jeunes professionnels des collectivités malgaches et françaises, qui chaque année contribuent au renforcement de nos liens, et particulièrement au rapprochement de nos deux jeunes, en travaillant côte à côte au plus près des habitants. Ces trois jours seront l'occasion de les mettre à l'honneur, afin de rendre hommage à leur travail, mais aussi afin qu'ils puissent servir d'exemple à d'autres pour de nouveaux engagements.

De nombreux thèmes seront traités, que ce soit la question de l'insertion de la jeunesse, du développement économique des territoires, de la gestion des risques, de la gouvernance locale ou encore de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

12 ans après la première édition, ces Assises sont un moment privilégié pour permettre à nos collectivités d'échanger autour des grands enjeux auxquels font face les territoires et leurs habitants. Nous espérons que cet événement permettra non seulement de consolider les partenariats et alliances existantes, mais que ces Assises seront aussi un véritable tremplin pour de nouvelles collectivités et de nouveaux acteurs.





## Mot d'Isabelle BOUDINEAU,

Présidente du groupe-pays  
Madagascar et Vice-Présidente  
de la Région Nouvelle-Aquitaine

Les relations franco-malgaches sont anciennes et empreintes d'une histoire commune. Les relations de coopération décentralisée entre des collectivités françaises et malgaches ont connu un fort développement dans les années 90, atteignant jusqu'à une trentaine de partenariats.

Le groupe-pays créé en juin 2005, a été largement impulsé par l'implication forte des régions, encadrées par l'Association des Régions de France. Encouragé par une organisation administrative en 22 régions de part et d'autre, le leitmotiv d'une coopération en miroir de région à région n'a pu être atteint. Instance fédérant tous les niveaux de collectivités, le groupe est devenu, au gré des crises, un lieu d'échange et de soutien aux évolutions de la coopération en fonction des besoins.

Depuis les premières Assises de 2006, les thématiques de coopération se sont concentrées autour du processus de décentralisation, du suivi de la situation institutionnelle et des réflexions autour de la sécurisation foncière, le tourisme responsable, l'eau et l'assainissement, la formation professionnelle agricole ou encore la culture comme vecteur de développement.

Ces dernières années, l'implication de la communauté internationale à Madagascar a remodelé la place des autorités locales. La possibilité de se doter d'un représentant de la coopération décentralisée et de l'intégrer dans certains groupes de discussion inter-bailleurs avait alors été évoquée en 2015.

L'Ambassade a joué un rôle essentiel par son implication dans l'organisation récurrente des « ateliers de la

coopération décentralisée» qui ont permis d'aborder, avec les acteurs locaux, des sujets d'actualité tels que la mobilisation des ressources financières et de la fiscalité locale, l'intercommunalité, l'appui à la maîtrise d'ouvrage et le développement économique régional.

Avec la MEAE, CUF s'est attachée à intégrer la coopération malgache aux enjeux de l'ensemble de la sous-région, par soucis de cohérence, d'efficacité et de bon sens. Ainsi, des axes prioritaires, constituant une stratégie nationale, se sont imposés comme la formation professionnelle agricole et les questions de développement urbain et rural (réunion en 2012 et 2013).

Aujourd'hui, la complémentarité avec la coopération régionale sera recherchée ; d'autant que Cités Unies France s'est fortement impliquée pour la tenue des Premières rencontres de la coopération des collectivités françaises de l'océan Indien, en décembre 2014, à la Réunion.

Dans un contexte d'élections et de réforme achevé, nul ne doute que ces Deuxièmes Assises de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales malagasy et françaises seront une occasion unique de dresser un point d'étape et constitueront une base solide de connaissances utiles aux élus et techniciens des relations internationales.

Notre relation avec Madagascar s'inscrit également aujourd'hui dans le contexte des grands enjeux internationaux, dont la réflexion globale implique de plus en plus les autorités locales. Il revient ainsi aux acteurs de la coopération d'ouvrir leurs projets pour intégrer de manière opportune l'ensemble des acteurs concernés, mais aussi de travailler le caractère réciproque et collaboratif des projets.

Plus de dix ans après les premières Assises, Cités Unies France a maintenu l'animation de son groupe-pays et souhaite renouveler autour de l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et de la société civile français et malgache, sa volonté d'accompagner une coopération fructueuse, en favorisant le dialogue et le partage avec les autorités locales malgaches.



# CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

CARLTON

LUNDI **05**  
MARS 2018



**13H-14H**  
Ouverture des portes

## CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

**14H30**

Hymnes nationaux

- **Mme Lalao Ravalomanana**

Maire de la Commune urbaine d'Antananarivo

- **M. Noelson Rakotomalala**

Président de l'Association des Maires des Communes Rurales de Madagascar

- **Mme Isabelle Boudineau**

Présidente du Groupe pays Madagascar de Cités Unies France  
et Vice-Présidente du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine

- **M. Jérôme Chartier**

Premier Vice-Président du Conseil Régional d'Ile de France

- **Message de M. Jean-Baptiste Lemoyne**

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères français

- **M. Rivo Rakotovao**

Président du Sénat de Madagascar

Interlude musical

### **Allocution de Son Excellence Monsieur Hery Rajaonarimampianina**

Président de la République de Madagascar

Diffusion du film documentaire sur l'action internationale des collectivités territoriales

## **PAUSE-CAFÉ**

# SESSION PLENIERE

CARLTON

LUNDI **05**  
MARS 2018

## SESSION PLENIERE

- **Mme Irma Juliandres Harilalaina**  
Maire de la Commune urbaine de Fianarantsoa
- **Mme Laurence Aimée Andriambololona**  
Présidente de l'Association des Femmes Maires de Madagascar
- **Mme Yolaine Costes**  
Présidente de la Commission Stratégies Internationales de l'Association de Régions de France  
2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil Régional de La Réunion

Animation musicale par la Compagnie Zolobé et Cocktail au Carlton



# SOIRÉE D'INAUGURATION

ALLIANCE FRANÇAISE  
D'ANTANANARIVO

LUNDI 05  
MARS 2018



Alliance Française  
Antananarivo

19H30  
Entrée libre

## SOIRÉE D'INAUGURATION

### **DIALOGUE AUTOUR DE L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS ?**

Pourquoi un plaidoyer en faveur de l'action internationale des collectivités ?

Comment mobiliser élus et acteurs du développement local à s'engager à l'international dans des projets de coopération décentralisée ?

Spectacle de la Compagnie Zolobé et d'un pot de l'amitié

# EXPOSITION



DU 1ER MARS  
AU 16 MARS 2018

OUVERT AU PUBLIC  
9h00 - 15h00

Une rétrospective de l'histoire de la coopération internationale entre les territoires malagasy et français de 1961 à 2018

Un panorama de l'état actuel de la coopération et une perspective sur l'avenir des relations

Dans le Hall du Ministère des Affaires Etrangères



# ATELIER 1 : JEUNESSE ET MOBILITE



MARDI 06  
MARS 2018

▲  
ATELIERS SIMULTANES MATIN  
9h00 - 12H00

**Présidence :** Conseil départemental du Finistère -  
Commune urbaine de Diego Suarez

**Modérateur :** France Volontaires

*« L'engagement des jeunes, levier pour l'autonomie des jeunes, le renforcement des partenariats de coopération décentralisée et la dynamisation des territoires ».*

Comment les collectivités peuvent-elles accompagner et inclure les jeunes dans le cadre de leurs coopérations décentralisées ?

- Table ronde 1 : L'engagement des jeunes à l'international comme levier pour l'autonomie, le développement personnel et la formation professionnelle (pour les jeunes des 2 territoires)
- Table ronde 2 : La plus-value de l'engagement des jeunes pour dynamiser la coopération décentralisée et les territoires.





# ATELIER 2 : GESTION DES RISQUES



ATELIERS SIMULTANES MATIN  
9h00 - 12H00

**Présidence** : Commune urbaine de Morondava -  
Conseil départemental de la Réunion

**Rapporteur** : Pompiers Humanitaires Français

Cet atelier est l'occasion de faire un point général sur l'organisation territoriale des services d'urgence et de santé, notamment dans le contexte de changement climatique qui impacte fortement le territoire. A ce titre, la sous-région est particulièrement concernée, et peut bénéficier d'une optimisation des savoir-faire. La coopération décentralisée est un levier à activer pour le partage de connaissance de territoire à territoire.

- Comment identifier, apprécier et gérer le risque ?
- Comment informer la population et communiquer sur les risques ?
- Quel système de gouvernance, d'organisation et de coordination mettre en place au niveau local pour mieux faire face aux menaces et risques ?
- Quels axes prioritaires en matière de coopération décentralisée ?

*Cafés thématiques pendant les pauses 10h15-10h45*

*DEJEUNER AU CARLTON - 12H00 - 14H00*



# ATELIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE



ATELIERS SIMULTANES APRES-MIDI  
14h00 - 17H00

**Présidence** : Ville de Saint Etienne – Région Atsinanana

**Modérateur** : Commune Urbaine de Tamatave

L'atelier a pour but de déterminer le cadre et les méthodologies favorables au développement économique durable d'un territoire, en envisageant des solutions appropriées à chaque échelle de territoire, et d'affiner le rôle des collectivités et des outils pour la conception et la mise en œuvre des projets.

En partant d'exemples de projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée, cet atelier a pour objectifs de définir le rôle des collectivités pour favoriser le développement économique durable d'un territoire, proposer des méthodologies de projet incluant les acteurs socio-économiques et formuler des recommandations.

- Quelle politique publique co-construire avec les acteurs socio-économiques pour développer les territoires ?
- Quelles grandes étapes et phasages clés de cette réussite ?

# ATELIER 4 : EAU - ASSAINISSEMENT - DECHETS



MARDI 06  
MARS 2018

ATELIERS SIMULTANES APRES MIDI  
14h00 - 17h00

**Présidence** : Métropole du Grand Lyon - Région Analamanga - Commune Urbaine de Fianarantsoa

**Modérateur** : Ps-Eau et le Réseau Ran'eau

L'atelier a pour objectifs de présenter le contexte et les enjeux liés aux services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets au niveau local à Madagascar, puis de présenter dans quelle mesure la coopération décentralisée peut apporter des réponses à ces enjeux, en cohérence avec les cadres nationaux.


### 3 parties :

- L'eau, l'assainissement et les déchets : contexte et enjeux pour les collectivités malagasy
- L'action extérieure des collectivités et agences de l'eau française : des modalités d'intervention plurielles et innovantes
- L'appui aux communes malagasy dans la mise en place de services d'eau potable, d'assainissement et de déchets : retours d'expériences de la coopération décentralisée

*Cafés thématiques pendant les pauses 15h15-15h45*



# ATELIER 5 : GOUVERNANCE



MERCREDI 07  
MARS 2018

ATELIER EN PLENIERE MATIN  
9h00

**Présidence** : Ville de Mamoudzou – Commune urbaine de Mahajanga

**Modérateur** : Directeur Adjoint du Projet Développement Communal Inclusif et Décentralisation – ProDÉCID / GIZ

*« La coopération décentralisée comme outil d'ancrage des collectivités territoriales en tant qu'acteur local incontournable. »*

L'atelier visera à présenter les apports des projets de coopération décentralisée en renforcement institutionnel et les possibilités d'accompagnement dans la gestion de la gouvernance locale des collectivités.

- Table ronde 1 : Service public, fiscalité et redevabilité
- Table ronde 2 : Renforcement institutionnel, de capacités et de compétences

*Cafés thématiques pendant les pauses 10h15-10h45*

# CÉRÉMONIE DE CLOTURE

CLOTURE OFFICIELLE

MERCREDI **07**  
MARS 2018

14H

Restitutions des Ateliers thématiques

14H30

Signatures de convention

15H

CEREMONIE DE CLOTURE OFFICIELLE

▪ **Mme Geneviève Sevrin**

Directrice Générale, CITÉS UNIES FRANCE

▪ **M. Jean-Paul Colin**

Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement de la Métropole du Grand Lyon

▪ **M. Paul Razanakolona**

Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar  
Maire de la Commune urbaine d'Antsirabe

▪ **M. Alain Rousset**

Président du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine

▪ **Son Excellence Madame Christine Moro**

Ambassadeur - Déléguée à l'action extérieure des collectivités territoriales

▪ **Son Excellence Monsieur Olivier Solonandrasana Mahafaly**

Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Concert de Jaojoby et Cocktail au Carlton

19h30 - Réception à la Résidence de France

# PRESENTATION DES

# CAFÉS-THÉMATIQUES

Mardi 6 Mars – Matin

## CONCOURS DE PLAIDOIRIES POUR LES DROITS DE L'HOMME

*Droits de l'Homme, jeunesse, citoyenneté*

**Animé par : Yes Tafita/ Conseil régional de Normandie**

Concours annuel lancé en 2012 proposé aux élèves de classes de troisième, et de lycée, de tous les établissements scolaires de Tamatave. Il sensibilise les jeunes aux droits et à la paix.

Mardi 6 Mars – Matin

## TEST D'UN DISPOSITIF INNOVANT D'INSTALLATION DES JEUNES PILOTÉ PAR LES ORGANISATIONS PAYSANNES

*Jeune, Insertion, Rural*

**Animé par : Réseau SOA (syndicat des organisations agricoles) rassemblant 25 organisations paysannes régionales sur 14 régions**

Réseau SOA a mis en oeuvre un accompagnement technique pour l'installation des jeunes dans 4 régions (Bongolava, Diana, Menabe et Analamanga). Ce parcours veut être une réponse à l'appui technique des jeunes dans l'insertion en milieu rural malgache.

Mardi 6 Mars – Matin

## LE RUGBY COMME VECTEUR D'ÉDUCATION ET D'ÉMANCIPATION POUR LES JEUNES FILLES

*Education - rugby - solidarité internationale*

**Animé par : Terres en Mêlées**

Terres en Mêlées développe à Madagascar le 1er Championnat national de rugby scolaire à Madagas-

car qui a été élu meilleur projet d'éducation par le rugby au monde par World Rugby

Mardi 6 Mars – Matin

## L'ASSAINISSEMENT DE L'ACCES AU TRAITEMENT

*Accès, toilettes hygiéniques, traitement*

**Animé par l'ONG GRET**

L'expérience du réseau Diotontolo pour permettre un accès à des toilettes hygiéniques vidangeables, la mise en place de services de vidanges et de traitement à l'échelle d'un quartier ou d'une commune.

Mardi 6 Mars – Après-midi

## LE CBS, UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT A DOMICILE COMME SOLUTION URBAINE

*Assainissement, service, toilettes, innovation*

**Animé par : Loowatt**

Présentation d'une technologie de toilettes innovante et d'un service de qualité adaptés aux zones urbaines non servit par un réseau. Une autre vue sur l'assainissement à Madagascar avec de réelles solutions pour une amélioration pérenne au service des citoyens, de l'environnement et de la ville.

Mardi 6 Mars – Après-midi

## FACILITÉ DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Présentation de l'outil de financement FICOL de l'AFD*

**Animé par : Agence Française de Développement**

L'AFD présentera sa stratégie en matière

d'accompagnement de l'action internationale des collectivités françaises, adoptée le 1er février 2018 par son conseil d'administration. La finalité de cette stratégie est d'accompagner la réalisation des objectifs de développement durable avec des acteurs qui ont l'expérience du terrain, tout en soutenant le rayonnement des territoires français. Un point spécifique sera fait sur les modalités de financement (FICOL – facilité de financement des collectivités territoriales), illustré par des projets cofinancés par l'AFD.

Mardi 6 Mars – Après-midi

### COMMERCE ÉQUITABLE

*Coopératives, filières, certification, développement durable*

#### Animé par : AVSF/ Ethiquable

Développement de valeur ajoutée sur les filières fruits tropicaux, épices, sucre à travers une alliance innovante ONG- Entreprise- Collectivités dans le but de soutenir les familles paysannes de la Côte Est.

Mardi 6 Mars – Après-midi

### INTÉGRATION DU GENRE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

*Développement économique local, genre, femmes et jeunes femmes, autonomisation des femmes*

#### Animé par : Gender Links

En partenariat avec des communes à Madagascar, Gender Links a développé un programme « entreprenariat féminin au niveau local » afin de faire participer les femmes et les jeunes femmes au développement économique de leur territoire.

Mercredi 7 Mars – Matin

### PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE TAMATAVE - TRANSFORMATION DES NUISANCES EN RESSOURCES

*Développement économique*

#### Animé par : Pépinière d'entreprise de Tamatave

La pépinière d'entreprise est une structure destinée à faciliter la création d'entreprises dans le domaine de transformation des nuisances en ressources. Elle

accompagne les projets de nouvelles structures en facilitant les conditions de leur implantation et de leur croissance.

Mercredi 7 Mars – Matin

### CONCILIER SÉCURITÉ HYDRIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*Agro-écologie, eau potable, aménagement de bassins versants, formation*

#### Animé par : Agrisud International et ETC Terra

La pression sur les ressources en eau s'accroît, pour garantir dans le temps l'accès à l'eau potable des populations, il est nécessaire de protéger les ressources et de rationaliser l'usage agricole de l'eau.

Mercredi 7 Mars – Matin

### L'EAU, UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

*Investisseurs privés, contrat de délégation, branchements privés, gestion durable.*

#### Animé par l'ONG GRETE

Les rôles des acteurs impliqués dans la mise en place d'un service d'eau potable dans une commune rurale, régie par un contrat de délégation.

Mercredi 7 Mars – Matin

### LUTTE CONTRE LA DÉFÉCATION À L'AIR LIBRE : CTD ET IMPLICATION

*Rôles actifs, communes assainies, zéro subvention, durable.*

#### Animé par : Fonds d'appui pour l'Assainissement (FAA) Madagascar

A travers cette présentation, nous allons retracer le parcours pris et les actions qui seront prises par les Communes et surtout les Responsables communaux (qui ont été les plus actifs et engagés dans le mouvement) dans la lutte contre la DAL et pour le maintien des acquis ainsi que la migration vers la mise en place d'autres axes de développement locaux (au-delà de SDAL).

# PRESENTATION DES ATELIERS

## ATELIER JEUNESSE : « L'ENGAGEMENT DES JEUNES, LEVIER POUR L'AUTONOMIE DES JEUNES, LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET LA DYNAMISATION DES TERRITOIRES »

MARDI 06 MARS 2018

**Mots-clés** : jeunesse - mobilité - formation - employabilité - insertion - échanges - éducation à la citoyenneté mondiale.

### Contexte sur la thématique :

La jeunesse constitue une thématique fondamentale et transversale à de nombreux enjeux liés à la structuration d'une société. Les collectivités territoriales françaises, comme leurs homologues malgaches, s'investissent beaucoup en direction des jeunes, futurs acteurs et bénéficiaires des politiques publiques d'aujourd'hui.

A Madagascar, où l'âge moyen de la population est bas, des projets ambitieux ont été déposés auprès de la DAECT en réponse à l'appel à projet Jeunesse III. La coopération décentralisée malgache et française a historiquement porté sur la réciprocité des relations professionnelles et éducatives entre nos deux pays, notamment avec le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), gage de réussite des coopérations.

L'atelier portant sur l'intérêt de développer des actions autour de la jeunesse dans les partenariats de coopération décentralisée, vise à s'interroger sur : « L'engagement des jeunes, levier de leur

autonomisation, du renforcement des partenariats de coopération décentralisée et de dynamisation des territoires ».

### Présidence :

Conseil départemental du Finistère  
Commune urbaine de Diego Suarez

### Modérateur :

France Volontaires

### Intervenants :

Conseil Régional de Normandie  
Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine  
Conseil Départemental de la Réunion  
France Volontaires  
Compagnie Zolobe  
Association Yes Tafita  
Centre régional de formation professionnelle agricole  
CFA Hasparren : Mobilité collective de Nouvelle-Aquitaine  
Témoignages de volontaires dans le cadre de la coopération décentralisée  
Représentants d'associations de jeunes



## LA COORDINATION DE LA GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES : QUELLE PLACE POUR LES AUTORITÉS LOCALES ?

MARDI 06 MARS 2018

**Mots-clefs :** gestion des risques ; fond d'urgence ; risque sanitaire ; gestion de crises.

La sécurité face aux risques prend une part de plus en plus importante dans nos sociétés modernes et il était naturel qu'un espace à la gestion des risques y soit dédié lors de ces assises.

L'ensemble des acteurs publics est directement concerné par cette problématique, aussi bien les collectivités locales en première ligne, que l'échelon central, en charge de l'organisation de cette fonction régaliennne. Il s'agit donc bien d'une véritable compétence partagée entre l'Etat et les collectivités décentralisées, la sécurité de la population devant être au cœur de cette préoccupation commune.

Cependant, il ne peut y avoir une bonne gestion sans anticipation. A ce titre, la prévention et la préparation constituent des étapes déterminantes qu'il ne faut pas négliger, afin d'atténuer et réduire d'une part les risques et d'autre part les impacts liés à la survenance du risque, quel que soit le caractère et la nature de celui-ci (incendie, naturel, technologique, urbain, sanitaire...).

Au-delà de l'anticipation, une crise ne peut être résolue sans un maillage territorial de services de secours de proximité (pompiers, protection civile) capable d'agir rapidement et de renseigner les

autorités sur la situation.

Sur ces bases, eu égard à la situation actuelle (forces et faiblesses de l'organisation), les échanges au sein de l'atelier, doivent permettre d'identifier les axes prioritaires d'évolution et le rôle que peut y jouer la Coopération Décentralisée.

### **Présidence :**

Conseil départemental de La Réunion  
Commune urbaine de Morondava

### **Modérateur :**

Conseil municipal de Morondava

### **Rapporteur :**

Pompiers humanitaires France

### **Intervenants :**

Conseil Départemental de La Réunion  
Commune d'Antalaha  
Etat malagasy  
Bureau National de Gestion de Risques et Catastrophes (BNGRC)  
Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar  
Cités Unies France  
Croix rouge malagasy

## REGARDS CROISÉS SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE : CONTEXTE, MÉTHODE ET EXEMPLES

MARDI 06 MARS 2018

**Mots-clefs :** Développement économique ; activités génératrices de revenus ; filières ; clusters ; méthodologies ; agriculture ; tourisme ; textile ; artisanat ; industries culturelles ; aires protégées ; valeur ajoutée ; incubateurs.

### Contexte sur la thématique :

La coopération économique n'est pas uniquement l'intégration d'acteurs privés dans le cadre de la coopération. Elle s'incarne de différentes façons, allant de la mise en œuvre d'un contexte favorable (identification de savoir-faire, création de chaîne de valeur, état des besoins...), à la structuration d'une stratégie du territoire autour de pratiques spécifiques et d'excellence de savoir-faire (formation, médecine traditionnelle, filière, production équitable, label), mais aussi tous types d'activités non-marchandes apportant de la valeur au territoire. Les spécificités géographique, sociale, environnementale d'un territoire sont autant d'éléments à exploiter pour se différencier. L'écosystème d'acteurs susceptibles de contribuer au développement économique est en réalité très large et n'implique pas nécessairement une activité marchande. Cet atelier permettra d'établir le dialogue autour d'activités engagées dans le cadre de la coopération contribuant directement à une activité génératrice de revenu ou apportant des opportunités de développement économique. Dans ce contexte, le panel d'acteurs bénéficiera de l'animation d'un expert en matière de développement économique, interrogeant sur la problématique centrale : « Quelle politique publique co-construire avec les acteurs socio-économiques pour développer les territoires ? »

En partant d'exemples de projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée, cet atelier a

pour objectif de définir le rôle des collectivités pour favoriser le développement économique durable d'un territoire, proposer des méthodologies de projet incluant les acteurs socio-économiques. L'enjeu est de produire des recommandations permettant une réflexion collective sur les opportunités en matière de développement économiques et afin de mieux définir ce qu'est la coopération économique et quels sont les acteurs recensés et les outils indispensables. En conclusion, un des objectifs est de rapprocher les collectivités de leur rôle de décideur et d'acteur clef dans le développement économique et sensibiliser à la diversité des projets et des opérations à mener avec des acteurs privés ou non.

### Présidence :

Ville de Saint-Etienne  
Région Atsinanana

### Modérateur :

Commune urbaine de Tamatave

### Intervenants :

Conseil régional de la Normandie  
Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine  
Département de l'Ille-et-Vilaine  
Région Alaotra Mangoro  
Commune urbaine de Tamatave  
Pépinière d'entreprises de Tamatave  
Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières  
Ethiquable  
Agrisud International  
FIVMPAMA



## LA COMMUNE, ACTEUR CLEF DES SERVICES D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES DÉCHETS À MADAGASCAR.

MARDI 06 MARS 2018 – SALLE B

**Mots-clés** : eau ; assainissement ; déchets ; législation ; maîtrise d'ouvrage ; tarification ; GIRE ; eaux usées ; services techniques communaux ; planification territoriale ; loi Oudin-Santini ; financements innovants.

### Contexte sur la thématique :

La mise en place et le développement de services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets sont l'un des défis majeurs que Madagascar doit relever en matière d'amélioration de la santé et de développement durable de ses territoires.

Selon les données du Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures, seuls 50% des malagasy ont accès à l'eau potable, dont 43% via des points d'eau collectifs. Et ce chiffre pourrait être surestimé... La réalisation de nouvelles infrastructures permettant de capter, stocker, traiter et distribuer l'eau, en milieu urbain comme en milieu rural, demeure primordiale. Mais la mise en place d'organisations

permettant d'en assurer l'exploitation et la maintenance de façon durable est aussi un enjeu majeur, dans lequel les communes malagasy, en tant que maîtres d'ouvrage, ont un rôle important à jouer.

Il en est de même en matière d'assainissement, avec des enjeux sanitaires encore plus critiques : aujourd'hui, seuls 35% de la population utilisent des latrines aux normes, c'est-à-dire sans risques sanitaires et environnementaux. En ce qui concerne les eaux domestiques en milieu urbain, elles sont encore peu collectées et quasiment pas traitées.

Au niveau des déchets ménagers, une dynamique récente semble enclenchée. Des villes comme Mahajanga, Fianarantsoa ou Tuléar disposent désormais de véritables politiques publiques en ce sens. Sur ces villes, la collecte voir la pré-collecte s'est structurée et des sites de traitements et valorisation des déchets ont vu le jour. Il y a une volonté d'équilibrer financièrement le service par la vente de sous-produits (compost, pavé autobloquant...) mais également par la mise en place d'une fiscalité dédiée (Redevance pour les Ordures Ménagères). En dehors de l'aspect sanitaire, l'intérêt de développer une politique efficace de gestion des déchets découle du fait qu'à Madagascar c'est un très gros poste de dépenses pour les communes urbaines.

Les communes ont un rôle clef à jouer dans la mise en place de services publics locaux pérennes pour l'eau potable, l'assainissement et les déchets. Encore faut-il qu'elles disposent des moyens pour intervenir efficacement. Dans cet objectif, comment les appuyer ? Optimiser le cadre juridique, agir sur la fiscalité, renforcer les capacités, favoriser le recrutement d'agents techniques municipaux... Les leviers sont nombreux, et la coopération décentralisée franco-malagasy tâche d'en actionner certains.



**Présidence :**

Grand Lyon Métropole  
Région Analamanga  
Commune Urbaine de Fianarantsoa

**Modérateur :**

Ps'Eau - Ran'Eau

**Intervenants :****GESCOD**

Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures  
Commune urbaine de Mahajanga  
Commune urbaine d'Antsirabe  
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
Association GRET  
Témoignages de Communes rurales malagasy

## GOVERNANCE LOCALE ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL : QUEL RÔLE POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

MERCREDI 07 MARS 2018

**Mots-clefs :** décentralisation ; déconcentration ; bonne gouvernance ; compétences ; renforcement institutionnel ; fiscalité ; foncier ; services publics ; intercommunalité.

**Contexte sur la thématique :**

Les Ateliers de la coopération décentralisée, qui se sont tenus à Antananarivo les 27 et 28 mars 2017, ont mis en valeur l'importance de la coopération décentralisée (échanges sur le foncier et la fiscalité) dans sa capacité à renforcer la gouvernance locale. Ce renforcement garantit la pérennisation de la coopération tout en facilitant la création de nouvelles coopérations décentralisées.

Ces ateliers ont également mis en avant la capacité de la coopération décentralisée à faciliter la production de services publics de qualité correspondant aux compétences des collectivités dans un principe de redevabilité envers les citoyens de leur territoire.

Les collectivités territoriales en France et à Madagascar même si elles sont à des niveaux d'équipement différents partagent ces mêmes enjeux.

A travers ce nouvel atelier, il apparaît important de mettre en avant les succès des projets portant sur le renforcement institutionnel et réfléchir à ce que pourraient faire ensemble deux collectivités de pays et contextes différents. Comment mettre en commun leur énergie au service du renforcement des collectivités territoriales dans le cadre de projets de coopération décentralisée dans une logique de

codéveloppement.

En partant d'exemples de projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée, cet atelier a pour objectifs de montrer l'intérêt que deux collectivités peuvent avoir à développer une coopération décentralisée, et proposer une méthodologie permettant d'assurer la pérennisation de cette coopération

**Présidence :**

Ville de Mamoudzou  
Commune urbaine de Mahajanga

**Modérateur :**

Directeur Adjoint du Projet Développement Communal Inclusif et Décentralisation – ProDéCID / GIZ

**Intervenants :**

Conseil Régional de Normandie  
Région d'Antsinanana  
Région de Vakinankaratra  
OPCI Volamena  
Ministère de l'intérieur et de la décentralisation  
Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement  
INDDL  
Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar  
Centre International d'Études pour le Développement Local

# COOPERATION DECENTRALISEE ET ASSISES

## L'action internationale des collectivités

Les collectivités territoriales jouent un rôle très important dans le développement local de leur pays. L'action internationale des collectivités est un mode de coopération comprenant toutes les relations de partenariats nouées entre des collectivités locales de deux pays. Elle est souvent présentée comme l'un des instruments les plus appropriés pour dynamiser les initiatives locales et renforcer les politiques publiques. L'enjeu majeur est le développement local grâce au renforcement des acteurs du territoire. Elle implique également les acteurs privés du territoire et les acteurs associatifs ou issus de la société civile promouvant une démarche inclusive.

Elle intervient dans de nombreux domaines, tels que le développement urbain et rural, le renforcement institutionnel, le climat, l'éducation, la jeunesse, le développement économique ou encore la culture. La coopération décentralisée constitue ainsi un important levier de développement local.

## La coopération internationale des collectivités malagasy et françaises

Très dynamique à Madagascar, la coopération décentralisée concerne essentiellement des collectivités françaises. Les relations sont anciennes : le premier accord de jumelage date de 1961. Dans les années 1990, l'émergence de coopérations actives de la Région Ile-de-France, de l'Institut Régional de Coopération et Développement (IRCOD) d'Alsace-Lorraine et du Département du Finistère permet d'atteindre un nombre suffisant de projets pour créer un groupe-pays en 2005. Les Assises de 2006 génèrent de nouveaux partenariats.

Depuis 1994, on estime que 245 projets ont été portés, pour un montant annuel moyen de décaissement sur fonds propres de 7 millions d'euro<sup>1</sup>. Avec les dispositifs 1% eau et assainissement (Loi Oudin-Santini), 1% énergie et 1% déchets, le champ d'activités s'est élargi à de nouvelles thématiques.

Malgré une baisse observée, les liens de coopérations oscillent autour d'une vingtaine de partenariats impliquant l'ensemble des échelons de collectivités. Les dernières années ont en effet été marquées par des crises et des réformes, qui ont largement réduit les capacités d'action des collectivités de part et d'autres.

1. Chiffres de l'aide publique au développement de 2015

## Les Assises de la coopération internationale des collectivités malagasy et françaises

Plus de dix ans après la précédente édition, les Assises sont un événement majeur pour les échanges franco-malagasy. Cette édition est coordonnée par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation malagasy, le Ministère des Affaires Etrangères malagasy, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, l'Ambassade de France, Cités Unies France, les collectivités françaises et malagasy ainsi que leurs associations d'élus.

Ces temps de rencontres bilatérales dédiés aux collectivités est l'occasion de partager des expériences autour du renforcement et de la capitalisation de compétences. Ils permettront, pendant trois jours, de revenir sur la dernière décennie de coopération décentralisée et d'aborder, lors d'ateliers thématiques, les orientations à donner pour les prochaines années.

Ces rencontres sont l'occasion de sensibiliser largement l'ensemble des acteurs engagés sur le territoire malagasy, en premier lieu la jeunesse et la société civile, aux enjeux de politiques publiques, de développement urbain durable et des enjeux globaux.



# LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANÇAISE A MADAGASCAR - 2016 -

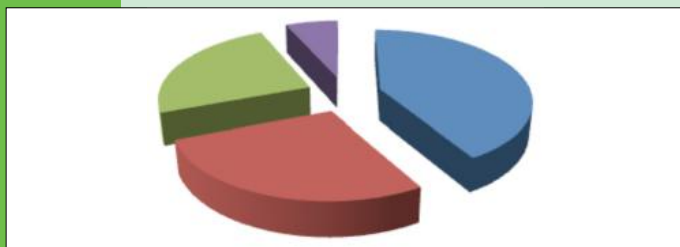


La coopération décentralisée est un outil particulièrement pertinent pour le développement de Madagascar. La coopération décentralisée se distingue de la coopération bilatérale ou multilatérale dans le sens où elle s'adresse plus directement aux citoyens et où elle agit sur le développement local. Le développement par l'action locale est l'un des axes du Plan National de Développement.

En 2016, la coopération décentralisée française à Madagascar a animé 161 projets pour un montant total de 4 278 245 euros. Madagascar représente une des principales destinations de coopération décentralisée des collectivités françaises. Depuis 1994, 245 projets ont été conduits. Le co-financement de projets par les collectivités locales s'est élevé à 3,4 millions d'euros en 2014 (2ème pays de destination des collectivités françaises), 6,3 millions d'euros en 2015 (1er rang) et près de 4,3 millions d'euros en 2016.

## La Coopération Décentralisée par échelons territoriaux :

■ Régions	1 779 061,00
■ Départements	1 180 231,00
■ Intercommunalités - Syndicats Mixtes	1 035 053,00
■ Communes	283 900,00
<b>TOTAL:</b>	<b>4 278 245,00</b>

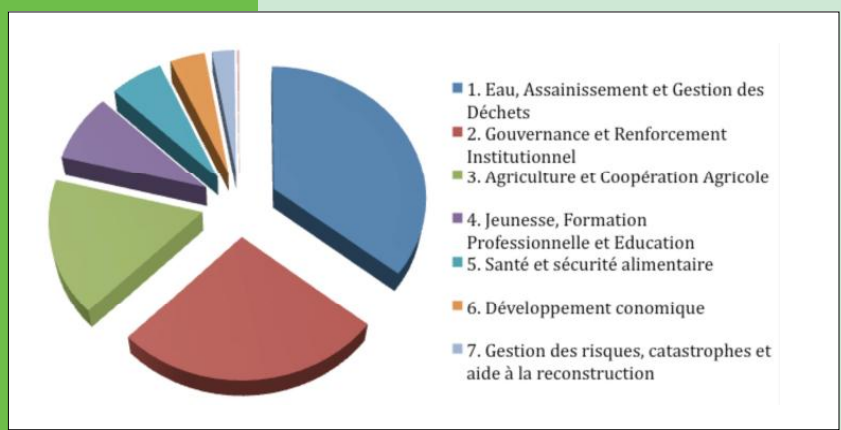






## La coopération décentralisée par secteurs d'interventions

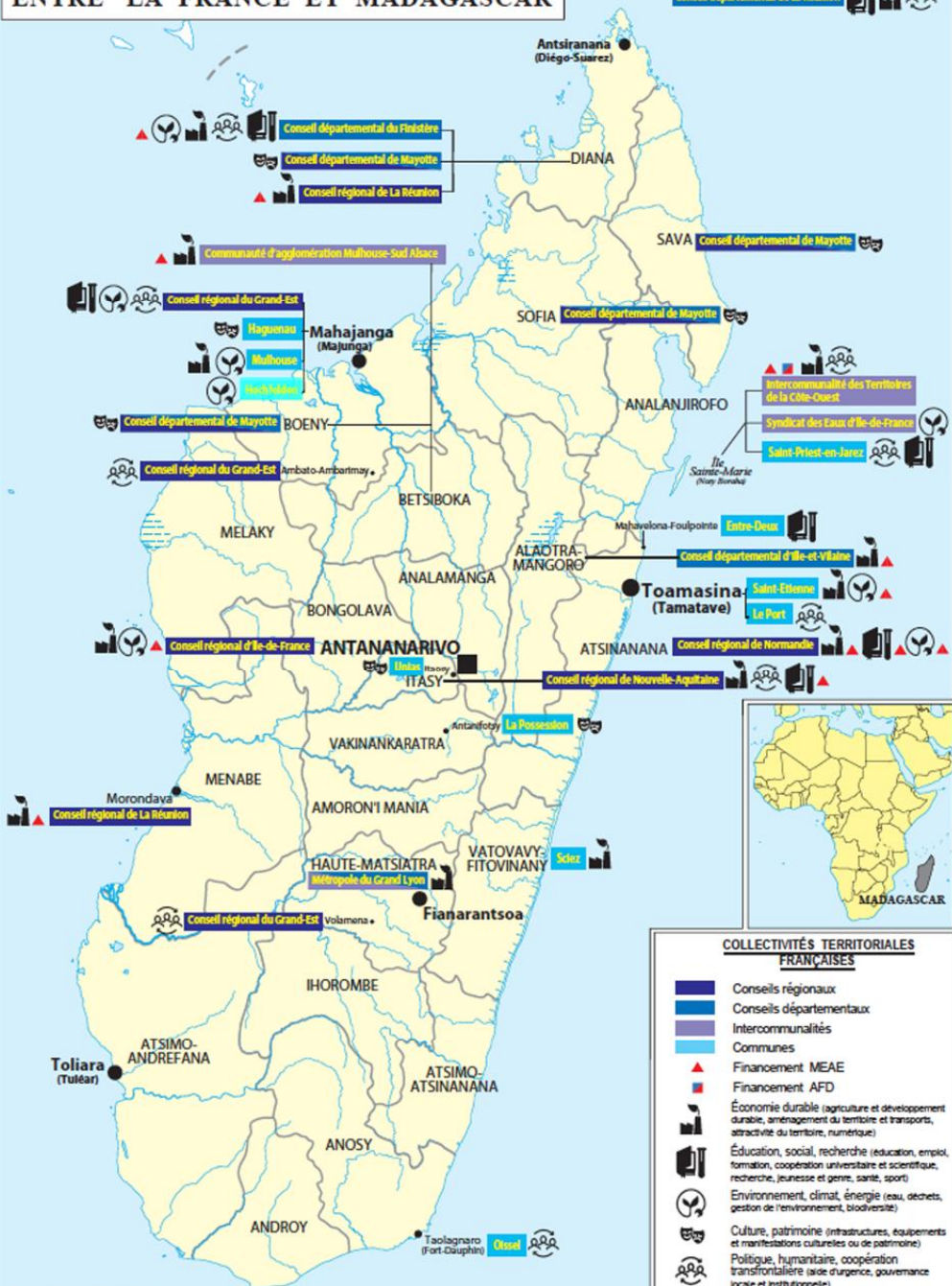
1. Eau, Assainissement et Gestion de Déchets	1 527 889,00
2. Gouvernance et Renforcement Institutionnel	1 142 808,00
3. Agriculture et Coopération Agricole	706 756,00
4. Jeunesse, Formation Professionnelle et Education	356 514,00
5. Santé et Sécurité Alimentaire	257 306,00
6. Développement Economique	170 565,00
7. Gestion des risques, Catastrophes et Aide à la Reconstruction	108 540,00
8. Autres: Société Civile, Culture et Médias	7 867,00
<b>TOTAL:</b>	<b>4 278 245,00</b>



# LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ENTRE LA FRANCE ET MADAGASCAR

## MADAGASCAR

Conseil départemental de La Réunion



### COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES

- Conseils régionaux
- Conseils départementaux
- Intergouvernementales
- Communes
- Financement MEAE
- Financement AFD
- Économie durable (agriculture et développement durable, aménagement du territoire et transports, attractivité du territoire, numérique)
- Éducation, social, recherche (éducation, emploi, formation, coopération universitaire et scientifique, recherche, jeunesse et genre, santé, sport)
- Environnement, climat, énergie (eau, déchets, gestion de l'environnement, biodiversité)
- Culture, patrimoine (infrastructures, équipements et manifestations culturelles ou de patrimoine)
- Politique, humanitaire, coopération transfrontalière (aide d'urgence, gouvernance locale et institutionnelle)

Source : <https://thenounproject.com/>

# QUELQUES EXEMPLES DE COOPÉRATION



## REGION DIANA/ CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE : plus de 18 ans de partenariat

Basées sur une histoire commune, les relations privilégiées entre le département du Finistère et la région DIANA ont commencé en 1999 pour être formalisées en 2007, par la signature d'un accord de coopération. Le programme d'intervention dans le cadre de ce partenariat est défini conjointement par les autorités des 2 territoires pour des périodes de 3 ans (actuellement 2016-2019).

Les axes de coopération concernent deux volets (l'un plus urbain/ l'autre rural).

Sur le volet dit « urbain », les interventions portent sur :

- La santé : coopération inter-hospitalière entre le CHRU de Brest et les deux hôpitaux de Diego Suarez, appui aux associations Jardins du Monde (sur les plantes médicinales) et Diégo Brest (sur l'électrification des centres de santé de base).
- L'appui à la décentralisation : appui à l'Association des Communes du Pole Urbain de Diégo Suarez, eau et assainissement dans l'un des villages de l'ACPU (avec Experts solidaires), réflexion sur un projet de gestion des déchets avec la Commune urbaine de Diego Suarez.
- La Jeunesse et la culture : Programme d'Appui aux Initiatives de Jeunes (10 projets soutenus/an), soutien aux activités de l'Alliance française

(lecture publique, cinéma dans les quartiers), soutien à une compagnie de théâtre et un centre culturel (Cie Zolobe et Centre culturel troupe de choc), plateforme de l'engagement des jeunes à l'international dans le cadre du service civique (10 jeunes finistériens en mission à Madagascar et 4 jeunes malgaches en mission dans le Finistère sur 2 ans).

Les actions sur le volet rural concernent :

- L'agriculture :
  - soutien à une union d'organisations de producteurs qui apportent conseils et formations aux paysans membres
  - appui à la Maison Familiale Rurale de Nosy Be.
- L'environnement et le tourisme durable :
  - Programme d'Appui aux Initiatives Locales centré sur l'environnement, il permet de soutenir toutes les activités ayant un impact positif sur l'environnement (exemple : initiatives écotouristiques dans une aire protégée, activités de reboisement avec des espèces autochtones, centre culturel axé sur l'environnement, etc.),
  - Soutien à des activités de tourisme durable portées par les populations locales,
  - Appui aux gestionnaires d'Aires Protégées par le biais d'échanges avec des acteurs finistériens et d'une participation à la plateforme régionale des gestionnaires, etc.

### Contacts :

Anna Calvez  
Chargée de Mission  
Coopération décentralisée  
Anna.calvez@finistere.fr

Roman Marciniak  
Coordinateur volet urbain  
Cd29mada.urbain@gmail.com

Claire Orbell  
Coordinatrice volet rural  
Cd29mada.rural@gmail.com

## GRAND LYON MÉTROPOLE - RÉGION HAUTE-MATSIATRA



### Historique

Une coopération ancienne

Les premiers échanges entre les deux collectivités remontent à 2004 et à la demande de la Région Haute Matsiatra les efforts se sont concentrés sur le secteur de l'eau et de l'assainissement.

#### 2006-2011, *Projet AGIRE*

6 communes d'intervention, approche axée sur la gestion des ressources en eau (ex. : Antarambity)

#### 2012-2015, *Projet CAP'Eau*

12 communes d'intervention.  
Diversification des activités avec de nouveaux volets (planification, travaux)

#### 2016-2020, *Programme Eaurizon*

16 communes d'intervention  
6 volets d'intervention

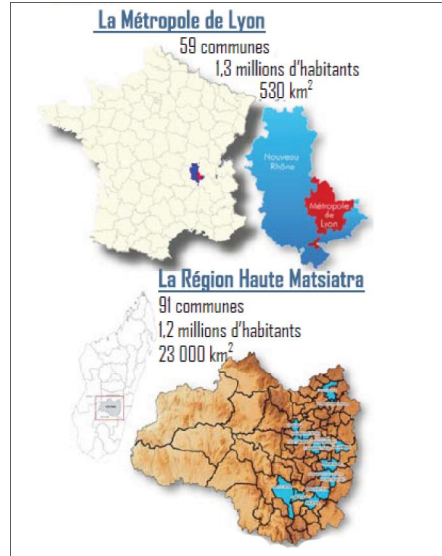
Engagement financier depuis 2006  
4 500 000 euros

### Le programme Eaurizon

Synthèse des objectifs du programme en cours

- 16 communes partenaires formées à la maîtrise d'ouvrage
- Durée d'intervention de 4 ans (2016-2020)
- Région et communes partenaires ayant leur document de planification
- Accès à l'eau potable pour 40 000 habitants et 21 000 écoliers
- Accès à un assainissement amélioré pour 16 000 habitants et 11 000 écoliers
- Une filière d'assainissement autonome créée sur Fianarantsoa
- 30 bassins versants aménagés, protégés et reboisés avec 300 000 arbres

### Les acteurs



#### Les communes partenaires :

Fianarantsoa, Ambalavao, Ambohimahasoa, Vohiposa, Anjoma, Ambalavao, Iarintsena, Sahambavy, Ivoamba, Ialanandro, Alakamisy Itenina, Vohitrafeno, Mahaditra, Mahasoabe, Nasandratrony, Isorana, Soatanana

### Bilan de la coopération

Les chiffres clés des activités réalisées

- 29 réseaux d'eau et 11 puits réalisés. Cela représente 790 points d'eau
- 79 000 bénéficiaires de l'eau potable dont 28 000 écoliers
- 29 gestionnaires dont 5 gestionnaires professionnels formés et accompagnés à la bonne gestion d'un service public
- 50 bassins versants aménagés pour la préservation de la ressource

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE – RÉGION ALAOTRA-MANGORO



La Coopération décentralisée entre le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et la Région Alaotra-Mangoro est établie depuis la signature de la première convention de coopération en 2005. Etablissant comme objectif principal de soutenir le développement de la Région malgache par l'appui au développement économique de sa population, les deux partenaires ont sélectionné trois filières qui constituent à la fois un champ d'expertise de l'Ille-et-Vilaine et un intérêt pour l'Alaotra-Mangoro, à savoir l'élevage bovin laitier, l'écotourisme et la gestion des déchets urbains. Les actions sont centrées sur le renforcement des moyens et des capacités des bénéficiaires afin de développer efficacement leurs activités dans chacune de ces filières. Nous travaillons pour cela en lien étroit avec des partenaires locaux tels que la Direction Régionale de l'Agriculture & de l'Élevage, la Direction Régionale du Tourisme, la Commune Urbaine d'Ambatondrazaka, la Commune Urbaine de Moramanga, l'Office Régional de Tourisme ou encore l'ONG Planète Urgence. Après plus de dix ans d'action de terrain, des résultats sont visibles sur la Région Alaotra-Mangoro.

### 1. Sur la filière Bovin laitier

Près de quatre cents éleveurs laitiers ont été recensés en 2017 sur l'ensemble de la Région Alaotra-Mangoro. Une augmentation de la production de lait et de produits transformés (yaourt, fromage, etc.) a été constatée depuis 2005. Cette production est presque exclusivement écoulée localement, preuve d'un changement des habitudes alimentaires de la population qui commence à s'ouvrir aux

produits laitiers. Cela entraîne une amélioration des revenus des éleveurs qui voient leur niveau de vie augmenter et se sécuriser par la diversification de leurs productions agricoles.

### 2. Sur la filière Ecotourisme :

Les résultats les plus visibles aujourd'hui sont l'existence de l'Office Régional de Tourisme (créé et toujours soutenu dans le cadre de la Coopération) qui travaille à la promotion de l'ensemble de la filière touristique régionale à travers un site web, une newsletter et sa participation à de nombreux forums nationaux et internationaux. A noter aussi l'aménagement de trois sites touristiques offrant une immersion équitable dans le quotidien malgache, et la mise en place d'un Schéma Régional de Développement Touristique avec concertation et association des différents acteurs locaux pour la réalisation des activités de développement.

### 3. Sur la Gestion des Déchets Urbains :

Le travail avec la municipalité de Moramanga a abouti à l'ouverture d'un centre de tri et de compostage des ordures, amenant davantage de propreté dans les rues de la ville tout en valorisant les déchets en un produit utilisable pour la fertilisation agricole. Aujourd'hui, la Coopération décentralisée accompagne la municipalité d'Ambatondrazaka pour la soutenir dans la définition de son projet de gestion des déchets.

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter :

M. Sébastien LEFEUVRE, Chargé de mission  
Relations Internationales au Conseil  
départemental d'Ille-et-Vilaine  
Tel : +33 (0)2 99 02 20 58  
Email : sebastien.lefeuvre@ille-et-vilaine.fr

M. Guillaume PARIZET, Coordinateur de la  
Coopération décentralisée à Madagascar  
Tel : +261 (0)34 20 635 16  
Email : coordination35@gmail.com

## L'ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA RÉUNION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES JEUNES DANS LA ZONE Océan Indien



Depuis 2007, le Département de la Réunion est engagé en faveur de la mobilité des jeunes dans la zone Océan Indien à travers la mise en œuvre d'un programme Mobilité/Insertion professionnelle cofinancé par l'Union Européenne. Celui-ci fait partie des priorités de la mandature 2015/2021 du Conseil départemental.

L'objectif est aussi de favoriser les échanges entre jeunes de la région océan Indien dans le cadre d'un volontariat (Service civique international).



Elèves du Lycée Andohalo, Antananarivo

Le Conseil Départemental met ainsi à disposition de structures des pays voisins des personnes diplômées qui interviennent principalement dans le domaine de l'enseignement et de la promotion de la langue française au profit du réseau des Alliances et des Ecoles Françaises, d'établissements scolaires, de centres de formation et d'ambassades françaises. 76 personnes recrutées par le Département de La Réunion ont été affectées en 2017 dans des pays environnants (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Afrique du sud, Mozambique, Tanzanie, Inde).



Thomas, animateur de club de français Lycée Jules Ferry – Antananarivo

Plus de la moitié des volontaires du Département est en poste à Madagascar en appui à la Francophonie, en qualité d'animateurs de club de français dans des lycées publics malagasy, comme directeurs d'Alliance Française et formateurs de français au sein de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police malagasy.



Alexandre, Formateur en français - Ecole Supérieure de la Gendarmerie - Moramanga

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit avec les ministères de l'Education nationale, de la Défense malagasy, la direction des Alliances Françaises et l'Ambassade de France.

Un suivi/accompagnement « sur mesure » est effectué par l'antenne du Département installée à Antananarivo.

En 2018 le département de la Réunion soutiendra l'accueil de jeunes malagasy à La Réunion dans le cadre du service civique international

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE – REGION ITASY



Les Régions Itasy et Aquitaine se sont engagées dans un programme de coopération signé le 12 octobre 2007, suite à une première rencontre entre les deux équipes lors des Assises de la Coopération Décentralisée Franco-malgache de 2006.

Engagé sur 3 ans, ce partenariat visait à appuyer les dynamiques de développement de la Région Itasy à travers un renforcement de ses compétences en matière de développement économique local, et la sollicitation de partenaires techniques et financiers inscrivant leurs actions dans les dynamiques initiées par la Région Itasy elle-même.

Renouvelés en 2012 puis en 2015, ces accords successifs ont permis une consolidation des actions engagées, et de nombreuses réalisations techniques autour de 4 axes de coopération :

- L'**appui institutionnel** visant le renforcement des capacités institutionnelles de la Région Itasy et des Intercommunalités ;
- Le **développement rural** par la professionnalisation et l'appui à la mise en œuvre d'une politique régionale de Formation Agricole et Rurale ;
- La **dynamisation de l'entrepreneuriat local** visant à promouvoir les savoir-faire et dynamiques économiques locales ;
- La **mobilité des jeunes** comme vecteur de réciprocité et d'échanges entre les deux territoires.

Cette coopération s'appuie aujourd'hui sur un dispositif humain fort. Un assistant technique et deux volontaires (VSI) pilotent les projets sur le terrain, avec l'appui régulier de stages universitaires et professionnels. Une Cellule d'appui technique composée de 4 salariés assure un renfort à la Région Itasy et aux Intercommunalités partenaires. Enfin, 4 Volontaires de réciprocité assurent aujourd'hui l'animation de projets culturels sur les deux territoires.

Parmi les réalisations de la Coopération, on peut noter certains résultats clés :

- Un centre de formation piloté par la Région Itasy, accueillant 40 jeunes ruraux et de nombreuses formations pour producteurs - près de 10.000 participants à ce jour
- 332 Maîtres exploitants, formant 5.200 producteurs en cascade aux pratiques agroécologiques,
- 450 hectares de rizipisciculture empoissonnées grâce à l'installation de 124 producteurs d'alevins,
- La création d'une « Route de la soie » valorisant les produits des artisans de l'Itasy,
- le renforcement de capacité en maîtrise d'ouvrage de 15 Communes membres de 4 Intercommunalités,
- la mobilité de plus de 70 étudiants et 14 Volontaires.

Cela fait maintenant 10 ans que la Coopération Décentralisée entre les Régions Itasy et Nouvelle-Aquitaine s'attèle à tisser des liens entre les deux territoires. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de nombreux partenaires, français comme malagasy, œuvrant pour la réussite de la Coopération, dans une recherche d'échanges d'expériences et de savoir-faire.



Contacts :

Bordeaux  
Delphine Langlade - Chargée de mission  
delphine.langlade@nouvelle-aquitaine.fr

Miarinarivo  
David-Pierre Giudicelli - Assistant Technique  
davidpierre.g@gmail.com

## RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO



### Paris Région Expertise Madagascar Agriculture urbaine, climat et résilience urbaine

#### Paris Région Expertise Madagascar

La Région Île-de-France est engagée depuis plus de 25 ans dans une coopération internationale avec la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) pour apporter son appui, diffuser les savoirs et mener des projets ambitieux. Depuis le 1er février 2018, la Région et la CUA ont créé Paris Région Expertise-Madagascar (PRX-Madagascar) afin de proposer aux partenaires locaux une offre de conseils, une mise à disposition de l'expertise francilienne et un accompagnement dans la mise en œuvre de programmes d'appui. PRX Madagascar soutient parallèlement les opérateurs et entreprises franciliens dans leur accès au marché local, en facilitant leurs démarches de prospection et en les introduisant auprès des interlocuteurs pertinents.

#### Le projet d'agriculture urbaine AULNA

Madagascar se trouve parmi les 6 pays ayant le taux de malnutrition chronique le plus élevé au monde. La région-capitale, Analamanga est l'une des plus touchées par cette problématique dans le pays. Dans le contexte de croissance rapide de la population de sa capitale, Antananarivo, il est nécessaire de

trouver des solutions durables, pour répondre à la problématique de la sécurité alimentaire et aux conséquences du changement climatique qui alternent périodes de sécheresse et d'inondations. Depuis 2011, le programme d'Agriculture Urbaine AULNA est une réponse apportée dans le cadre de la coopération entre la Région Île-de-France et la Commune Urbaine d'Antananarivo, avec le soutien technique de l'INRA-Agro-ParisTech. Ce projet permet à des familles démunies d'autoproduire des légumes hors sol, notamment quand peu d'espace est disponible. Facilement répliquable, accessible à tous et peu coûteux à mettre en œuvre, le Programme est dans une phase de pollinisation. Outre les foyers vulnérables, ce sont désormais les acteurs du développement tananariviens qui se sont appropriés l'agriculture urbaine pour l'intégrer dans leurs actions respectives. ONG, associations de quartier, écoles primaires... La plateforme de l'agriculture urbaine regroupe aujourd'hui une trentaine de partenaires, ce qui représente plus de 10 000 bénéficiaires directs, à Antananarivo. Outre son impact sur la nutrition, l'amélioration des techniques de production de légumes génère pour certains des revenus complémentaires. La valorisation des déchets organiques constitue une réponse partielle à la gestion des ordures ménagères de la Capitale.

Aujourd'hui, la Commune souhaite élargir cette thématique à la définition d'une politique alimentaire locale et s'est engagée en adhérant au Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan (MUFPP). Cet engagement exprime la volonté politique de la Commune de concevoir des systèmes alimentaires territoriaux durables. Grâce au Milan Pact Awards 2017 dont elle est lauréate, la CUA va pouvoir diffuser ces bonnes pratiques auprès de 3 grandes villes malgaches.








## GESCOD



Dans le prolongement de la réforme territoriale ayant conduit en France au regroupement de certaines régions, GESCOD est né le 1er juillet 2017 de la fusion de quatre réseaux agissant dans le domaine de la coopération internationale. Relais entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile, GESCOD a deux missions principales :

- L'appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée ;
- En qualité de réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA), l'animation du territoire par la mise en réseau et l'accompagnement de tous les acteurs impliqués dans la solidarité et la coopération internationales.

A Madagascar, Gescod poursuit les actions de coopération décentralisée menées depuis plus de 20 ans par l'Ircod en Régions Boeny et Betsiboka, dans le cadre de partenariats mobilisant un grand nombre d'acteurs institutionnels et techniques autour de programmes d'appui à maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale :

Collectivités malagasy	Collectivités françaises	Axes d'intervention
 <p>Commune urbaine de Mahajanga Partenariat « historique » de Gescod, depuis 1995.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Département du Bas-Rhin</li> <li>▪ Ville de Mulhouse</li> <li>▪ Ville de Hochfelden</li> <li>▪ Ville de Haguenau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Finances locales</li> <li>▪ Administration communale et intercommunale</li> <li>▪ Gestion foncière décentralisée, aménagement du territoire</li> <li>▪ Transports</li> <li>▪ Eau, assainissement, déchets</li> <li>▪ Sécurité civile</li> <li>▪ Santé</li> <li>▪ Tourisme</li> <li>▪ Lecture publique</li> </ul>
 <p>Organisme Public de Coopération Intercommunale « Volamena » à Maevatanana - Depuis 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Département du Bas-Rhin</li> </ul>	
 <p>Commune urbaine d'Ambato-Boeny et Commune rurale d'Ambesisika - Depuis 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ville de Saint-Louis</li> </ul>	

### Autres partenaires français et européen

Union européenne / Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères / Agence française de développement / Région Grand Est / Syndicat interdépartemental de l'assainissement pour l'agglomération parisienne / Association internationale des maires francophones / SIA Conseil / Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie / pS-Eau / Ecole nationale du génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg / Hôpitaux universitaires de Strasbourg / Institut de recherche pour le Développement / Amicale des Pompiers de

Hochfelden / Agence de développement touristique du Bas-Rhin

### Autres partenaires malagasy

Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar / Services techniques déconcentrés de l'Etat / Enda Madagascar / CHU de Mahajanga / Institut Pasteur de Madagascar / CITE et Réseau Ran'Eau / Laboratoire d'Analyses et de Recherche en Environnement et Déchet de l'Université de Mahajanga / Office régional de tourisme Boeny

[www.facebook.com/Gescod](http://www.facebook.com/Gescod)  
[twitter.com/Gescod\\_RRMA](https://twitter.com/Gescod_RRMA)

[www.gescod.org](http://www.gescod.org)  
[madagascar@gescod.org](mailto:madagascar@gescod.org)

## SCIEZ-SUR-LÉMAN, UNE COOPÉRATION DE COMMUNE À COMMUNE

7 ans d'action en zone rurale sur la Côte Est



La commune de Sciez-sur-Léman signe en 2018 une 3ème convention de coopération décentralisée, avec une nouvelle commune rurale de la région de Manakara (V7V) où elle travaille depuis 7 ans.

Amborobe, dans le district de Vohipeno, est la nouvelle partenaire de la commune française désormais appuyée par plusieurs collectivités. Ecoles, logements d'enseignants, puits, latrines, jardins scolaires, initiation à l'apiculture avec l'appui de l'ONG malgache KTF à Manakara... ouvrent le premier volet d'un engagement de trois ans.

Un programme similaire à étayé, ces six dernières années, une coopération avec la commune rurale de Vohindava et ses 13000 habitants. Des procédures concernant l'attribution des marchés, la constitution d'appels d'offres, le suivi des chantiers par les autorités et les bénéficiaires, ont constitué des éléments adaptés à la pérennisation des échanges.

Sciez-sur-Léman a confié le développement de son

programme à l'ONG « Léman horizon Madagascar ». Cette association anime en France une stratégie de développement des échanges solidaires franco-malgaches. Dans la Grande Ile, elle prépare des projets, suit leur réalisation et conduit des chantiers qui lui sont propres : accès des populations rurales à l'énergie électrique par l'implantation de kiosques-lumière, écoles, équipements scolaires, puits, ponts, aide d'urgence, aide aux cantines scolaires, au maintien d'enseignants en brousse, aide à la formation, aide aux pêcheurs de la côte-est pour améliorer leurs outils de travail et leurs conditions de vie, appui aux populations confrontées à des périodes de « soudure » récurrentes.

La région de Manakara reste soumise à l'insécurité alimentaire : récemment, 110 hectares exploitables à la culture ont été donnés aux paysans de la commune d'Ifatsy, par la réalisation de barrage et d'ouvrages hydrauliques. Cette initiative pilotée par les Rotary de Manakara et de Thonon-Léman, a permis de juguler un mouvement d'exode rural très sensible dans cette zone défavorisée.

### Contacts :

Commune de Sciez-sur-Léman  
Haute-Savoie 74140 Sciez  
Coopération décentralisée  
Tél +33 666 66 91 66  
com@ville-sciez.fr

Léman horizon Madagascar  
Siège social : Hôtel de Ville  
74140 Sciez-sur-Léman  
lemanhorizonmadagascar@gmail.com

## VILLE DE MULHOUSE – COMMUNE URBAINE DE MAHAJANGA



La Ville de Mulhouse apporte son appui technique à la Commune Urbaine de Mahajanga (CUM) pour le renforcement des capacités de ses services publics locaux.

Cette coopération s'est structurée en 2004 autour d'un projet de réhabilitation de trois marchés de la ville avec le soutien de l'Agence Française de Développement et l'appui à la maîtrise d'ouvrage de Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD) dont Mulhouse est membre.

Afin de contribuer au bon fonctionnement et à la gestion durable de ces équipements, la Ville de Mulhouse a décidé d'engager un partenariat avec la CUM à travers la signature d'une convention cadre triennale de partenariat impliquant les collectivités et GESCOD.

Mulhouse mobilise ses agents qui apportent leur expertise principalement dans deux domaines : finances publiques locales et assainissement. Elle a été associée au projet ASSMA pour « Assainissement à Mahajanga » porté par GESCOD et

cofinancé par le Fonds Européen de Développement, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin jusqu'en 2016. Un projet de mise en place d'une chaîne de gestion des déchets solides allant de la pré-collecte à la valorisation lui a succédé dans le cadre du dispositif de cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) qu'est la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL).

En juillet 2017, une délégation conduite par Anne-Catherine GOETZ, Adjointe au Maire déléguée aux relations internationales s'est rendue à Mahajanga. Cette mission institutionnelle et technique a permis de faire un état des lieux des réalisations dont le guichet unique d'accueil de la mairie, la station de traitement des boues de vidanges, le centre de tri des déchets, le programme de latrines publiques et privées et d'envisager les nouvelles étapes en liaison avec l'antenne locale de GESCOD et en concertation avec les élus malgaches dont principalement le Maire Mokhtar Salim ANDRIANTOMANGA ainsi que ses équipes administratives et techniques.



## RÉGION NORMANDIE – RÉGION ATSIANANA



Depuis plus de 15 ans les Régions Normandie et Atsinanana ont tissé une relation de coopération reposant sur le dialogue continu, la mobilisation d'acteurs des deux territoires et une approche intégrée du développement.

### Au cœur de notre coopération : La gouvernance locale et territoriale à travers :

Une démarche territoriale innovante et pilote (Aire de Développement Durable) dans la Commune d'Andevoranto

L'accompagnement de l'institution régionale aux étapes progressives de la décentralisation (formation des cadres et agents, mise en place d'un fonds régional, ateliers inter régionaux)

L'appui à la mise en œuvre des stratégies régionales de développement

L'animation d'espace multi-acteurs et de plateformes thématiques (Pôle Agricole, commerce équitable et formations professionnelles)

### Deux axes de coopération et d'échanges : Le développement territorial, rural et agricole – y compris économique ; contribution à la mise en œuvre du Plan Régional de Développement agricole par :

- Le renforcement de cinq centres de formation (initiale, continue et intermédiaire de Techniciens Animateurs Ruraux)
- L'appui à l'émergence de coopératives agricoles

réunissant près de 1800 membres, la co-animation d'une plateforme de concertation régionale du Commerce Equitable, l'appui à l'exportation vers les marchés européens (200 t d'épices et 800 t de fruits exportés en 2016)

- Le développement d'une pisciculture entrepreneuriale

### L'éducation, citoyenneté, culture par :

- Une coopération inter établissements autour de cinq filières : menuiserie, électricité, BTP, gestion de l'eau, maritime
  - Des échanges pédagogiques via l'organisation de chantiers-écoles, la formation de formateurs, l'équipement d'ateliers de formation pratique
  - Une coopération inter- universitaire entre Tamatave et Rouen
  - L'édition de contes normands et malgaches, illustrés par les élèves d'écoles primaires
  - Le soutien à l'organisation d'un concours de plaidoiries sur les droits de l'Homme, à destination de collégiens et lycéens de la région Atsinanana
- Des formations destinées à la société civile

### La coopération Normandie – Atsinanana : c'est un projet collectif à l'ancrage territorial fort : Avec une grande diversité d'acteurs des deux territoires

En Normandie : 6 établissements de formation, 2 établissements d'enseignement supérieur, 2 ONG internationales, 1 entreprise sociale, 1 Institut sur les Droits de l'Homme et la Paix, 2 associations d'étudiants, 1 Parc Naturel Régional

En Atsinanana : 5 centres de formation agricole, 1 université, 1 Institut universitaire, 5 coopératives agricoles, 2 ONG internationales, 4 lycées (dont 3 lycées professionnels)

### Avec une cellule de coordination sur place pour faire vivre le partenariat.

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST ET COMMUNE URBAINE DE SAINTE-MARIE



La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) et la commune urbaine de Sainte-Marie (CUSM) ont signé le 14 février 2015 une convention cadre de coopération décentralisée pour une durée de 4 ans. Cinq secteurs de coopération prioritaires ont été identifiés: 1/ le développement économique et touristique 2/ la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie 3/ l'aménagement durable et la valorisation du territoire 4/ l'animation culturelle et sportive et la solidarité numérique 5/ la mobilité et l'insertion des jeunes.

Le plan d'actions, validé en avril 2016, se présente sous la forme d'un programme de coopération visant au « Développement Intégré et Durable de l'Île Sainte-Marie et du Territoire de la Côte Ouest » (DID IT !), qui se déroule sur la période 2016/2018. Il se décline en trois axes-projets.

### 1. Les projets « S'AIDER »

Les projets S'AIDER (Solidarité Appui Institutionnel, Diagnostics, Expertises et Renforcement des capacités) visent à répondre aux besoins institutionnels relevant des 5 secteurs de coopération prioritaires identifiés dans la convention cadre. Depuis 2016, le TCO a accompagné la CUSM dans la réalisation de diagnostics territoriaux sur l'éducation au développement durable et sur les sports et loisirs

de plein air ainsi que sur la mise en place d'une bibliothèque municipale. Le TCO a également apporté son soutien à plusieurs manifestations écotouristiques, sportives et culturelles.

### 2. Les projets « JAD'R »

Les projets JAD'R (Jeunesse en Action pour un Développement Responsable) visent à favoriser la mobilité, l'insertion et l'engagement citoyen des jeunes réunionnais et malgaches, en proposant notamment des missions de solidarité internationale en accord avec le Département et la Région Réunion.

Depuis 2016, 8 jeunes malgaches ont pu se rendre à La Réunion pour des manifestations sportives, et 3 jeunes réunionnais ont été recrutés pour des missions de solidarité internationale.

### 3. Le projet « AGIR sur les déchets »

Le projet «AGIR sur les déchets » (Appui pour une Gestion Intégrée et Responsable) vise à accompagner la CUSM dans la mise en place de son service de gestion des déchets. Ce projet phare du DID IT ! en est toujours à sa phase de préparation et connaît des difficultés d'avancement. L'étude de faisabilité lancée en 2016 doit encore être finalisée afin de répondre aux interrogations sur la viabilité économique et technique du service et permettre le lancement de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) en lien avec l'ONE. Les actions de sensibilisation menées depuis 2016 préparent la population sur la problématique des déchets dans la nature.



## VILLE DE SAINT ETIENNE – COMMUNE URBAINE DE TAMATAVE



ville de **Saint-Étienne**

### ENTREPRENDRE ET TRANSFORMER LES NUISANCES EN RESSOURCES

*Assainissement - Développement économique*

Le jumelage entre la ville de Saint-Étienne et la Commune urbaine de Tamatave date de 1971. Depuis près de 50 ans, tous les exécutifs stéphanois ont, via ce jumelage, soutenu les initiatives conjointes d'associations stéphanoises et tamataviennes et entretenu des relations de confiance et d'amitié.



Entre 2012 et 2014, la Ville de Saint-Étienne et la Commune Urbaine de Toamasina ont mené un programme d'assainissement de proximité permettant de transformer les nuisances en ressources, sous forme d'engrais solides et liquides (Pilier 1). L'ONG Saint Gabriel, ONG malgache agissant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement depuis plus de 10 ans, a assuré la maîtrise d'œuvre du projet. Une cinquantaine d'installations ECOSAN ont été construites sur cette période.

Ces nouvelles pratiques d'assainissement de proximité et de transformation des nuisances en ressources commencent à s'installer dans le paysage sanitaire tamatavien. Aussi la ville de Saint-Étienne et la Commune Urbaine de Toamasina ont décidé d'engager une seconde phase du projet pour accompagner la création d'entreprises dans le domaine de l'assainissement et plus largement pour la « transformation des nuisances en ressources » (pilier2). Le CEFTAR (Centre de formation des techniciens animateurs ruraux) assure le portage technique de ce 2ème projet.

Intitulé « Entreprendre et transformer les nuisances en ressources », le projet de coopération stéphano-tamatavien 2016-2018 a pour objectif de poursuivre les activités du pilier 1 et de développer l'esprit d'entrepreneuriat à Tamatave en accompagnant les acteurs locaux dans la création de leur entreprise.

Actuellement, 07 jeunes entrepreneurs sont hébergés à la pépinière et commencent à vendre leurs produits. Ils bénéficient de tous les accompagnements nécessaires pour que leurs activités soient viables et pérennes.



## CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION



UNION EUROPÉENNE



#RÉGIONRÉUNION



AVEC L'EUROPE,  
FEDER À NOU

*“Notre proximité géographique, historique et identitaire, et surtout nos liens fraternels doivent permettre de consolider le véritable socle des échanges entre nos territoires dans une relation toujours bénéfique à nos populations respectives”*

**Didier ROBERT, Président de La Région Réunion**

### CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

Seule région française et européenne située dans l'hémisphère sud, l'île de La Réunion a choisi de placer son appartenance à l'Océan Indien au cœur de sa politique de développement.

Une ouverture et une insertion sur le Grand Océan Indien qui se traduisent entres autres, dans le cadre des échanges économiques et commerciaux, par une augmentation considérable des entreprises réunionnaises à l'export passant de 1 à 6%, ces 5 dernières années, la reconnaissance mondiale du label tourisme «iles vanilles», l'accompagnement d'entreprises innovantes et en particuliers dans les énergies renouvelables avec la promotion d'unité mobile photovoltaïque en milieu rural, permettant l'électrification publique et domestique, l'accès wifi «village connecté», programme mené en partenariat avec l'association AKAMAOSA du Père PEDRO .

Dans le domaine de l'agro industrie, le programme de la production agricole en co-développement de matières premières (maïs, fourrage) dans la région de Diego Suarez...

Et tout récemment le partenariat stratégique dans le transport aérien entre Air Madagascar et Air Austral, emblématique d'une coopération régionale qui se projette au croisement de l'Afrique, l'Asie et l'Europe.

**Rayonner dans la zone et à l'international, une expertise en mesure de contribuer au développement de la région OI**

La Réunion qui bénéficie de soutiens financiers communautaires FEDER présente un volet important consacré à la Coopération Territoriale à travers le Programme Opérationnel INTERREG V Océan Indien, la Région assume la responsabilité d'Autorité de Gestion pour la période 2014-2020. Ces financements européens permettent de valoriser les actions dans le pôle d'excellence en matière notamment :

- la Recherche & l'innovation : les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la santé, de la biotechnologie (CYROI-CYCLOTRON), de la biodiversité, de la gestion des risques et de l'agronomie (CIRAD). L'expertise dans le domaine du développement durable est également valorisée (programmes de l'IRD et d'Hydro-Réunion)
- le développement durable : le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique, avec le prochain lancement du programme d'aménagement et de protection du littoral de Morondava contre l'érosion marine en partenariat avec l'AFD-Ficol
- la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone.
- la formation professionnelle dans le domaine des métiers du tourisme en partenariat avec le Ministère du tourisme et l'office national du tourisme de Madagascar.
- la mobilité professionnelle de jeunes réunionnais dans le cadre d'accompagnement de missions de solidarité internationale en partenariat avec France Volontaire et de volontaire international en entreprise en partenariat avec Business France et la CCIR.

La Région Réunion a une représentation locale à Antananarivo depuis 2004. La Maison de la Réunion -Isoraka-Antananarivo

## ACTEURS INSTITUTIONNELS FRANCE

### Ministère de L'Europe et des Affaires Etrangères

Au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) est rattachée à la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.

La DAECT définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projet, fonds géographiques paritaires). Elle met en œuvre cette stratégie en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires (animation du dialogue avec les collectivités et leurs associations, animation de groupes de travail favorisant une approche partagée, développement des partenariats mutualisant notamment avec les opérateurs...).

Elle définit et met en œuvre, en concertation avec les ambassades, des stratégies géographiques de développement des coopérations décentralisées, notamment dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes.

Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales, portail de la coopération décentralisée, atlas français de la coopération décentralisée, plateforme tourisme solidaire) ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées

(bourse-projets en ligne).

Elle fournit des services d'information, d'analyses et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international et met en place des outils de communication facilitant la concertation et la coordination.

Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques (coopération transfrontalière...) et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Enfin, l'Ambassadeur, Déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales est Secrétaire générale de la Commission nationale de la coopération décentralisée qui a été instituée par la loi du 6 février 1992.

#### Contact :

isabelle.edet@diplomatie.gouv.fr  
secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr



# Commission nationale de coopération décentralisée



## Qu'est-ce que la CNCD ?

La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) est une instance de dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales dont l'objectif est d'assurer une meilleure coordination et une plus grande complémentarité des actions menées par les collectivités françaises sur le plan international et spécifiquement en direction des collectivités territoriales étrangères.

La CNCD est présidée par le Premier ministre ou, en son absence, par le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères. La CNCD rassemble deux fois par an des représentants des associations nationales de collectivités locales et de tous les ministères concernés par la coopération décentralisée.

A côté des grandes associations nationales d'élus (Associations des maires de France, Assemblée des départements de France et Association des Régions de France) siègent celles spécialisées sur l'international (Cités Unies France et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe). Les partenaires sont représentés et ont des voix consultatives (AFD, Institut français, France Volontaires, Expertise France, Business France, Atout France, CNFPT, AIMF, AIRF, France Urbaine et le secrétariat des Réseaux régionaux multi-acteurs).

## Un espace de dialogue et de concertation

Espace de dialogue et de concertation entre les représentants de l'État et des collectivités

territoriales, la Commission nationale de la coopération décentralisée peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

La CNCD est susceptible d'être informée et d'étudier toutes les questions relatives à ce sujet pouvant lui être posées par les élus et les administrations. Sa mission légale consiste à formuler « toute proposition tendant à renforcer » la coopération décentralisée.

## Tenir et mettre à jour un état des lieux de la coopération décentralisée

La CNCD a également l'obligation légale d'établir et de tenir à jour un état de la coopération décentralisée menée par les collectivités territoriales. Le décret du 24 octobre 1994 prévoit que « les collectivités territoriales tiennent la Commission informée de tout acte de coopération entrant dans le cadre du titre IV de la loi du 6 février 1992 susvisée, conclu avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements. La commission collecte et met à jour en tant que de besoin cette information ».

Cette information est mise en ligne sur [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr) directement par les collectivités. Ce site est géré avec l'appui de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales qui est le service du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en charge du secrétariat permanent de la Commission nationale de la coopération décentralisée.

# ACTEURS INSTITUTIONNELS MADAGASCAR

## FDL



REPUBLIKANI MADAGASIKARA  
Fitaviana - Tanindrazana - Fiantrisikana



FDL, un instrument financier afin d'accompagner les CTD

- Mis en œuvre en 2009 à travers le décret N°2007-530 du 11 juin 2007, modifié par le décret N°2017-014 du 04 janvier 2017,
  - FDL contribue au développement socio-économique équitable des 1695 communes et à l'amélioration de la condition de vie de la population
  - FDL, s'inscrit dans la mise en œuvre :
    - PGE - Défis n°15: Décentralisation Effective
    - PND - Axe stratégique n°1 : Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie et Solidarité Nationale
    - Programme 1.3 : Gouvernance locale aux services du Développement local
- Objectif 1.3.1 : Renforcer la gouvernance et le développement local et les principes de l'aménagement de territoire
  - Sous-objectif 1.3.14 : Donner une effectivité et une efficacité au FDL
- But :
    - Contribuer au développement socio-économique équitable des Collectivités Territoriales Décentralisées « CTDs », en particulier les 1 695 communes et à l'amélioration de la condition de vie de la population.
  - Missions du FDL : (Décret 2017-014 du 04/01/17)
    - Il a principalement pour mission d'assurer un développement socio-économique équitable, équilibré et durable de toutes les Collectivités territoriales décentralisées à travers le financement de leurs investissements et le renforcement des capacités y afférant.
  - Objectif principal :
    - Augmenter les capacités des communes à assumer leur mandat dans le cadre d'une perspective financière croissante.



## BNGRC

« Sauver des vies et préserver la dignité humaine » est notre leitmotiv.



La synergie et l'efficacité de toutes les parties prenantes seront les mots d'ordre. Une collaboration en toute transparence avec les partenaires techniques et financiers est de rigueur.

La gestion des risques et catastrophes est transversale, multisectorielle et inclusive. BNGRC mets un point d'honneur sur le renforcement des partenariats dans la réduction des risques de catastrophe à Madagascar. Conformément à l'engagement du BNGRC sur le plan national et international, les activités préconisées s'articuleront autour des directives du Plan National de Développement, de la loi sur la décentralisation et

du Cadre de Sendai.

Ma vision consiste à concilier prévention, action d'urgence et projet de développement dans les perspectives de renforcer la résilience de la population exposée aux risques et catastrophes récurrentes.

Concrètement et sur le long terme, les actions de prévention devraient prévaloir sur celles des interventions d'urgences.

De nouvelles responsabilités, de nouveaux défis nous attendent.

## INDDL



Créé par le Décret n°2011-230 du 11 mai 2011, l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) a pour missions principales de/d' :

1. assurer la formation initiale, continue des Elus et des Techniciens des Collectivités Territoriales Décentralisées ainsi que la promotion de la décentralisation et du développement local ;
2. assurer également la veille informationnelle et le suivi de la mise en œuvre de la Décentralisation et du Développement Local, plus précisément dans les domaines relatifs à la politique, au processus, au dispositif et aux outils y afférant ;
3. veiller à l'harmonisation des activités et outils de renforcement des capacités destinés aux

Responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées.

### Sa vision

« Décentralisation effective et développement local harmonieux »

### Son objectif

Les collectivités territoriales décentralisées, notamment les communes, performantes par la maîtrise :

- des démarches et des modalités techniques requises dans la mise en œuvre de leurs compétences ;
- des principales approches et différents outils de mise en œuvre du développement local.

## UGSNDL

### UNITE DE GESTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Rattachée directement au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, sa mise en place est prévue aux articles 5 et 15 du décret n°2014-1725 du 12 novembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2014-289 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

Elle a pour mission de :

- Conduire les actions relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Développement Local.
- Veiller à la cohérence des interventions des acteurs, notamment des Etablissements publics rattachés au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour l'atteinte des objectifs de la SNDL.
- Assurer, pour le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, et sous sa supervision, la recherche et l'organisation du partenariat technique et financier, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement local.
- Assurer enfin, en relation avec les acteurs concernés, la coordination dans l'exécution des projets et programmes mis en œuvre dans la stratégie nationale de développement local.

## Ministère des Finances et du Budget



Le Ministère des Finances et du Budget via la Direction Générale du Budget (DGB) a pour ambition d'apporter un nouvel élan dans la gestion du Budget de l'Etat, des Etablissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Particulièrement, la mise en application du budget de programme au niveau des collectivités locales constitue le champ d'action de la DGB et ce en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, avec les Partenaires Techniques et Financiers et des Organismes Gouvernementaux et Non Gouvernementaux. Dans ce sens, la DGB

dispense des formations, des appuis et de conseils aux bénéficiaires des responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées. Par ailleurs, la DGB, en tant que maître d'œuvre de la politique budgétaire apporte sa contribution dans l'application effective de la décentralisation et le développement local.



# ONCD



## MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

### OFFICE NATIONAL DE CONCERTATION SUR LA DECENTRALISATION

Dans la perspective de promouvoir un développement équitable et durable de tous les territoires, l'Etat Malagasy par le biais du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), a créé l'Office National de Concertation sur la Décentralisation (ONCD) suivant le décret n° 2014 - 968 du 01 juillet 2014.

L'ONCD est un dispositif national de concertation pour assurer l'appropriation de la politique nationale de la Décentralisation par toutes les parties prenantes et pour garantir une compréhension claire et commune de la vision du processus partagée et comprise, afin d'impulser un développement dura-

ble et favorable à la cohésion nationale

Ainsi, L'ONCD a pour missions

- de mener des réflexions collectives régulières sur le contexte du processus de décentralisation à Madagascar, aux fins de consolider par le biais des réformes textuelles, les pouvoirs, les compétences ainsi que les ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées pour asseoir une consolidation progressive de l'effectivité de la Décentralisation pour un réel développement équilibré et harmonieux;
- d'assurer l'appropriation de la politique nationale, du cadre stratégique de mise en œuvre, ainsi que du cadre légal et financier de la Décentralisation-Déconcentration par toutes les parties prenantes, sur la base d'une vision partagée, afin d'impulser un développement durable, favorable à la cohésion nationale ;
- d'appuyer les Collectivités Territoriales Décentralisées dans la mise en place, l'opérationnalisation et l'encadrement des Structures Locales de Concertation



# ASSOCIATION DE COLLECTIVITÉS À MADAGASCAR

## Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar



L'Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar (AMGVM) est une association de droit malagasy.

Créée le 03 Juin 2016, elle rassemble les Maires des communes urbaines d'Antananarivo, Diego, Majunga, Tamatave, Fianarantsoa, Tuléar, Fort Dauphin, Sainte Marie, Nosy Bé, Antsirabe, Antalaha, Ambanja, Ihosy, Ambilobe et Morondava. Le poids démographique des villes représentées par les Maires de l'AMGVM est estimé à plus de 4 000 000 d'habitants.

La vision de l'AMGVM est de faire des grandes villes de Madagascar une locomotive de développement, ayant comme finalité le développement de tout Madagascar.

Symbole de l'unité des Maires des grandes villes pour développer les villes représentées par les membres, ses principales missions sont d'agir pour améliorer les conditions d'exercice de la fonction des Maires (décentralisation, renforcement de capacité, statut des Maires,...), permettre un accès facilité aux financements des investissements urbains et assurer la visibilité des grandes villes de Madagascar sur la scène internationale.

Outre sa propre structuration, les actions réalisées en cours par l'association ont trait à faire avancer la décentralisation notamment par des réflexions et lobbying pour l'assise d'un vrai statut du Maire à Madagascar. Des échanges avec les autres Maires

et associations homologues ainsi que divers ateliers ont été faits pour renforcer la compétence des Maires dans la réalisation des fonctions, notamment dans le domaine de la fiscalité locale et du développement urbain.

### Les membres du bureau

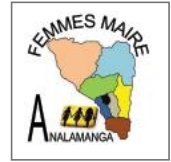
*Président* : M. RAZANAKOLONA Paul, Maire de la Commune Urbaine d'Antsirabe  
*Vice-Président* : M. ANDRIANTOMANGA Mokhtar Salim, Maire de la Commune Urbaine de Majunga  
*Secrétaire Général* : Mme HARILALAINA Irma Juliandres, Maire de la Commune Urbaine de Fianarantsoa  
*Trésorier* : M. ALI ABOUDOU, Maire de la Commune Urbaine de Nosy-Bé  
*Trésorier Adjoint* : M. RABEHAJA Jean, Maire de la Commune Urbaine de Tuléar

### Contacts :

Commune urbaine d'Antsirabe  
 Hotel de ville  
 Rue Jean Ralaimongo  
 110 ANTSIRABE- MADAGASCAR

Email : amgvm.mada@gmail.com  
 Tel : 00 261 34 87 461 17  
 00 261 34 13 872 47

# Association des Femmes Maires de la Région Analamanga



Dans la région Analamanga, le nombre des femmes maires ne compte que 18,2%, dont 13/140 maires et ces chiffres deviennent moins conséquents au niveau national. Les femmes sont souvent absentes parmi les élues des collectivités territoriales décentralisées, aussi bien en tant que maires que conseillères municipales/communales. La naissance de l'association des Femmes Maires de la Région Analamanga a été impulsée par la volonté des Femmes Maires à mutualiser leur force pour combattre les différentes formes d'inégalité à travers la définition et la mise en œuvre des politiques publiques locales, en cohérence avec celles de l'Etat, particulièrement en ce qui concerne la décentralisation.

Elle se fixe comme objectif à moyen terme d'atteindre un nombre de 50% de candidates femmes Maires et/ou conseillères communales/municipales aux élections communales en 2019.

Spécifiquement, ceci se traduit par trois axes : (i) le renforcement mutuel en réseautage, (ii) la promotion de l'approche genre et la Bonne Gouvernance et (iii) le Développement de partenariat et le marketing territorial.

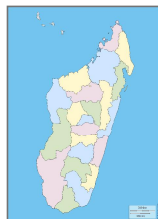
Ces communes ayant des femmes maires deviennent actuellement des pôles de compétences à qui d'autres communes peuvent faire recours pour se renforcer sur les principes de la bonne gouvernance. Nos perspectives triennales (2017-2019) :

- La Contribution à la mise en œuvre des axes stratégiques de la PND (Politique nationale de Développement) et le PMO (Plan de Mise en Œuvre) : AXE 1 : « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale » ; AXE 3 : « Croissance inclusive et ancrage territorial de développement »
- La Contribution à l'application de la charte africaine de la décentralisation prônant l'autonomisation des CTD, suivant les réformes de la législation régissant la décentralisation à Madagascar

La Participation active et effective à l'Action Internationale des Collectivités Territoriales Franco-Malagasy en octobre 2017 à Antananarivo L'Accès à la Coopération décentralisée internationale (française et francophone) pour partage et échanges sur les bonnes pratiques entre Nord/Sud et Sud / Sud.



# Association des Régions de Madagascar



L'Association des Régions de Madagascar (AREGM) est une association de droit malagasy. Créée en 2005, elle rassemble les 22 Régions de Madagascar, à savoir : Analamanga, Itasy, Bongolava, Vakinankaratra, Diana, SAVA, Haute Matsiatra, Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Ihorombe, Amoron'Imania, Boeny, Melaky, Betsiboka, Sofia, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analanjiroro, Atsimo Andrefana, Androy, Anosy et Menabe.

L'AREGM vise à :

- Mettre en œuvre la Politique Générale de l'Etat,
- Organiser la concertation entre les Régions afin d'assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics et de promouvoir la cause et l'idée régionale,
- Favoriser le développement économique régional,
- Promouvoir le développement et les échanges socio-économiques, culturels et d'expériences,
- Renforcer la solidarité inter-régionale,
- Soutenir les initiatives des Régions dans leurs politiques de développement durable,
- Renforcer la capacité des autorités régionales en matière de partenariat de type 3P,
- Valoriser la coopération décentralisée et le jumelage entre les Collectivités Territoriales nationales et internationales

Depuis mai 2013, suite aux 1ères Assises de la Coppelération Décentralisée de 2006, l'AREGM est inscrite à l'AIRF. Quelques régions telles Analamanga, Atsinanana, Menabe et Analanjiroro avaient aussi fait leur demande d'inscription mais seule Analamanga était réellement inscrite.

## Les membres du bureau

*Président* : M. RAKOTONANAHARY Ndranto, Chef de Région Analamanga  
*Vice-Président* : M. RAKOTONARIVO William, Chef de Région Vakinankaratra  
*Secrétaire Général* : M. GILBERT Romain, Chef de Région Menabe  
*Secrétaire Général Adjoint* : M. SAID Ahamad Jaffar, Chef de Région Boeny  
*Trésorier* : M. VELOMARO L'Faustin, Chef de Région SAVA  
*Trésorier Adjoint* : M. MOSA Fernand, Chef de Région Ihorombe

## Contacts :

Bureau de la Région Analamanga  
 1<sup>er</sup> étage, Bâtiment ex-Faritany Ambohidahy  
 101 ANTANANARIVO- MADAGASCAR  
 E-mail : ndranto\_pro@yahoo.fr  
 Tel : 00 261 34 81 845 20  
 00 261 33 81 845 20



# ASSOCIATION DES MAIRES DES COMMUNES RURALES DE MADAGASCAR



## Aingany Kaominina Ambanivohitra Mivondrona eto Madagasikara (AKAMMA)

L'association des maires des communes rurales de Madagascar (AKAMMA) a été fondée le 04 octobre 2017 suivant le récépissé de déclaration de constitution d'Association n° 1877/17-MID/SG/DGAT/DPID/ANT/ASS, en l'application de l'article 5 de l'ordonnance n° 60. 133 du 03 octobre 1960. L'adhésion à association est ouverte à toutes les communes rurales de Madagascar. Elle regroupe actuellement environ 1200 communes rurales.

**Vision :** Amélioration de la vie sociale et économique de la population et du pays

**Objectif :** Développement du pays

### Sous-objectifs :

- L'association a pour vocation de : renforcer la fraternité, l'unité, l'entraide sociale entre les membres ;
- Elle apporte sa contribution pour le développement du pays. Pour ce faire, elle a déjà soumis à quelques institutions ses idées et les stratégies y afférentes touchant entre autres : la

lutte contre la corruption, électrification rurale, changement climatique, gouvernance locale, la vie sociale/économique en milieu rural, agriculture ;

- Elle participe activement dans l'administration efficace et efficiente de leur localité en premier lieu et du pays en appliquant l'état de droit.

### Les membres :

*Président :* RAKOTOMALALA Noelison

*Secrétaire Général Adjoint :*

Razafindratsimba Rado (responsable des relations extérieures)

RANDRIANASOLO Luc Désiré (responsable de l'administration)



# ASSOCIATION DE COLLECTIVITÉS EN FRANCE

## ARF



Régions de France a été créée en décembre 1998 pour répondre au besoin de concertation étroite ressenti par les Président.e.s de Conseil Régional, les élu.e.s et leurs services. Ils ont souhaité mettre en commun les expériences vécues dans les Régions.

Régions de France, une institution de représentation. Elle représente les Régions auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes : Commission, Parlement, Comité des Régions, Assemblée des Régions d'Europe, etc. Elle fait connaître au gouvernement français les avis des Président.e.s de Conseil régional sur les politiques publiques et sur les textes concernant les compétences des Régions. Elle informe les parlementaires des positions politiques des Régions afin qu'elles soient prises en compte dans les travaux législatifs.

Régions de France regroupe 18 membres (12 régions métropolitaines, la collectivité territoriale de Corse, et cinq collectivités d'Outre-Mer) et remplit quatre fonctions principales:

- Régions de France est l'institution qui représente les Régions et des collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;
- Régions de France promeut le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ;
- Régions de France organise la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ;
- Régions de France est le centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services.

## CUF



Depuis 1975, Cités Unies France (CUF) fédère l'action internationale des collectivités territoriales françaises. L'association a pour but, entre autres, de développer, promouvoir et soutenir les collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée, et d'encourager l'implication des collectivités dans les relations internationales. Une des missions principales de CUF est d'animer et de coordonner les groupes-pays, notamment le

groupe-pays Madagascar créé en 2004 et présidé par Mme Boudineau, Vice-Présidente en charge de l'Europe et de l'International de la région Nouvelle-Aquitaine. En 2018, CUF a coordonné, aux côtés de l'Ambassade de France à Madagascar, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et du comité de pilotage malagasy, les Deuxièmes Assises de l'Action Internationale des Collectivités malagasy et françaises.

# FRANCE URBAINE



France urbaine, née de la fusion de l'Association des Maires de Grandes Villes de France et de l'Association des Communautés Urbaines de France, regroupe les élus des métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques.

Elle compte 99 membres de toutes tendances politiques confondues, représentant près de 30 millions d'habitants.

France urbaine a pour objectif de promouvoir le fait urbain auprès des pouvoirs publics et de tous les citoyens. Dans un dialogue renouvelé avec l'Etat, l'association participe pleinement à la structuration du monde urbain dans notre pays et à l'attractivité de tout son territoire.

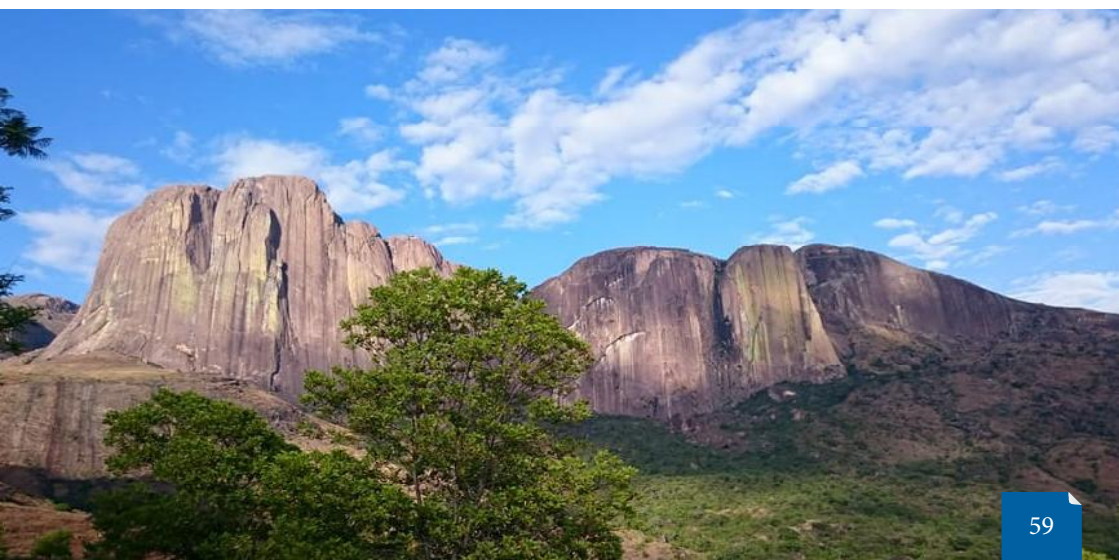
En développant des services auprès de ses membres afin de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, elle apporte une réflexion nouvelle dans les débats locaux, nationaux, européens et internationaux.

L'association est organisée en 4 collèges représentant toute la diversité urbaine : métropoles et communautés urbaines, communautés

d'agglomération, villes, et villes et communautés d'Ile-de-France. Elle est administrée par un conseil d'administration de 38 membres et un bureau de 14 élus.

Pour travailler les dossiers et préparer les prises de position, France urbaine dispose de commissions thématiques présidées par des élus et de groupes de travail ou projet mis en place au gré de l'actualité pour être force de proposition sur des questions à contenu technique.

Elle dispose en outre de moyens d'information performants : un site internet vitrine de l'action de l'association couplé à un Réseau Social d'Entreprise pour échanger entre adhérents, une newsletter hebdomadaire «Territoires urbains», un fil twitter @France\_urbaine pour suivre en continu l'action de l'association, des études, des enquêtes flash pour recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur des sujets d'actualité et des événements phares comme la Conférence des Villes, les Journées nationales de France urbaine ou la Journée Finances des élus urbains.



# La France à Madagascar

## Service de Coopération et d'Action Culturelle – Ambassade de France

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) est le service qui au sein de l'Ambassade de France à Madagascar est chargé de mettre en œuvre la coopération et l'aide publique au développement dans les domaines de compétences relevant de la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il définit la stratégie de coopération, identifie les besoins et les moyens d'actions et coordonne les différents acteurs de cette politique. Ces actions sont menées dans le cadre du Document Cadre de Partenariat (DCP) sur la période 2016-2019.

Pour intervenir sur ses axes prioritaires : Enseignement Supérieur et Recherche, Culture et promotion de la francophonie, coopération pour le développement à travers le soutien à la société civile, à la gouvernance démocratique et la coopération décentralisée, le SCAC dispose de plusieurs moyens d'actions : des outils budgétaires permettant le financement de nombreux projets,

des moyens techniques permettant d'apporter une expertise, ainsi que la délivrance de bourses du gouvernement français.

Enfin, la mission du SCAC est de mettre en relation et d'animer le réseau des différents acteurs de la coopération française à Madagascar mise en œuvre par l'Ambassade et ses différents services, mais également par l'Agence Française de Développement (AFD), les Instituts de Recherches (CIRAD, IRD, MNHN, Institut Pasteur), le Réseau des Alliances Françaises, l'Institut Français de Madagascar, France Volontaires, les coopérations décentralisées et les ONG françaises présentes à Madagascar.

### Contact :

[scac.tananarive-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:scac.tananarive-amba@diplomatie.gouv.fr)  
<https://mg.ambafrance.org/>



# La France à Madagascar

## AFD



L'Agence Française de Développement est le principal opérateur de la politique d'aide au développement française. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer. Elle est présente dans 108 pays via un réseau de 85 agences.

Présente depuis 75 ans à Madagascar, l'AFD agit pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique. Ses principaux axes d'intervention sont : (i) promouvoir un urbanisme durable ; (ii) améliorer la production agricole et préserver l'environnement ; (iii) revenir à une éducation et

formation de qualité ; (iv) accompagner le secteur privé et (v) soutenir les actions à Madagascar des ONG et collectivités françaises. Depuis 2016, elle cible également le renforcement des collectivités locales décentralisées et l'amélioration du fonctionnement de la justice.

Contact :

afdantananarivo@afd.fr  
+261 20 22 200 46 à 48  
www.afd.fr

## Alliance Française



L'Alliance française a été fondée à Paris en 1883 à l'initiative de personnalités illustres (Jules Verne, Louis Pasteur, ...). Elle regroupe aujourd'hui plus de 800 associations de droit local à travers le monde. Ce mouvement international prend pied en 1947 à Madagascar avec la création de l'Alliance française d'Antananarivo, pour se développer jusqu'à atteindre 29 associations. Ce réseau associatif qui maille le territoire malagasy se donne trois grandes missions que sont l'enseignement du français à tous les publics, la promotion et la diffusion d'événements

et de biens culturels, et la lecture publique. L'Alliance française à Madagascar a été reconnue association d'utilité publique en 2012. Elle est en 2016 le premier réseau mondial par son nombre d'apprenants de français (27 000), et par son volume d'activités de lecture publique (47 000 adhérents pour 309 000 prêts de documents). Elle continue de développer ses activités notamment grâce à l'implication de ses administrateurs bénévoles, mais aussi grâce à ses nombreux partenaires publics et privés.

## CAMPUS FRANCE



L'Agence Campus France est un opérateur du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ses deux missions principales sont la mobilité étudiante et la promotion de l'enseignement supérieur français. L'Espace Campus France Madagascar a ouvert ses portes en 2007; il propose une large gamme de services pour les étudiants malgaches, titulaires de diplômes locaux qui souhaitent intégrer l'enseignement supérieur français (postbac +). Il existe 6 lieux :

- le bureau central à Antananarivo
- cinq points relais dans les Alliances françaises de province: Tamatave, Antsiranana, Tuléar, Majunga,

Fianarantsoa. Actuellement ce sont près de 4000 étudiants malgaches qui sont sur le territoire français, en cours de cursus.

Contact :

cefcontact@institutfrancais-madagascar.com  
www.madagascar.campusfrance.org

## CIRAD



Le Cirad, «Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement» est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes.

A Madagascar, le Cirad conduit des recherches pour valoriser l'exceptionnelle biodiversité malagasy, gérer les services environnementaux et promouvoir une approche agro écologique pour une agriculture durable. Ces activités sont

menées en partenariat au sein de deux dispositifs «Systèmes de production d'altitude et durabilité (SPAD)» et «Forêts & Biodiversité», avec les principales institutions de recherche, les universités et les acteurs du développement. Le Cirad contribue également à différents observatoires au service du développement et des politiques publiques (foncier, filières, agricultures du monde, etc.) et collabore aux réseaux régionaux pour la qualité des produits, la sécurité et la sûreté sanitaire, les maladies animales émergentes et le développement territorial dans l'océan Indien.





## France Volontaires



France Volontaires est la plateforme associative française d'envoi de volontaires en mission à l'international. Elle assure une mission d'intérêt général en apportant son appui à l'information et à l'orientation des personnes souhaitant s'engager.

Présente depuis 1995 à Madagascar, France Volontaire facilite l'accueil, l'intégration, l'échange de pratiques et la mise en réseau des volontaires. Vis-à-vis des partenaires locaux et nationaux, elle les informe de l'offre française de volontariat.

## IFM



Acteur incontournable de la vie culturelle de la capitale malagasy et de l'ensemble du pays, l'Institut Français de Madagascar est un espace d'accueil pour la coopération culturelle, universitaire et scientifique ainsi que pour la promotion de la francophonie. Il offre à son public toute l'année une programmation réunissant des propositions artistiques, scientifiques, littéraires et intellectuelles variées. L'IFM est également, à travers sa médiathèque, un

lieu d'information et de documentation.

### Contact :

contact@institutfrancais-madagascar.com  
Tél : (+261 20) 22 213 75 / 22 236 47  
www.institutfrancais-madagascar.com

## IRD à Madagascar



Un acteur majeur de la recherche pour le développement

Organisme pluridisciplinaire reconnu internationalement, travaillant principalement en partenariat avec les pays en développement, l'Institut de recherche pour le développement est un établissement public placé sous la double tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Affaires étrangères et du Développement international. Il porte, par son réseau et sa présence structurée dans une cinquantaine de pays, l'originalité de sa démarche de recherche, d'expertise, de formation et de partage des savoirs au bénéfice des territoires et pays qui font de la science et de l'innovation un des premiers

leviers de leur développement.

L'IRD est présent à Madagascar depuis soixante-dix ans. Il y a renforcé son partenariat avec les institutions de recherche et les universités malgaches. Ses activités couvrent la totalité de l'île et portent sur des domaines divers : sciences sociales, anthropologie, économie, gouvernance, démographie, santé, épidémiologie, agro-écologie, sciences marines, observatoires sociaux et thoniers.

Le protocole de coopération scientifique signé avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique malgache en 2013, définit les conditions de partenariat et les thématiques prioritaires nationales.

## MNHN à Madagascar



Au carrefour des sciences de la terre, de la vie et de l'homme, le Muséum se consacre quotidiennement – et ce depuis près de 400 ans – à la nature et à ses relations avec l'espèce humaine. Riche de son histoire, au cœur de l'actualité, le muséum travaille aussi pour l'avenir...

Cinq missions pour connaître et préserver la nature. La prise de conscience environnementale et la sauvegarde de la planète sont au cœur des débats contemporains. Totalement engagé sur ces questions, le Muséum occupe une position de référence grâce à des missions variées : la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections, l'enseignement, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Centre de recherche, le Muséum s'appuie sur des travaux en laboratoire et des expéditions dans le monde entier, un grand éventail de disciplines, des collections exceptionnelles et une expertise

reconnue. A travers l'enseignement ou les actions de diffusion, il a également pour mission de partager ses savoirs. Avec un objectif clair : rendre les connaissances sur la nature accessibles à tous et sensibiliser le plus grand nombre à la protection de notre planète.

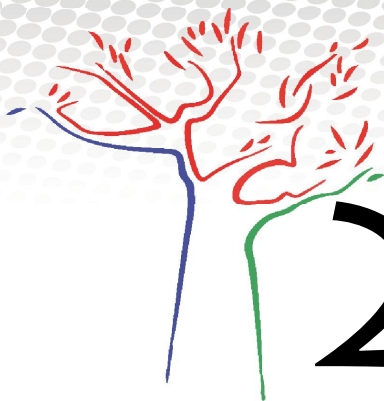
Depuis octobre 2017, il partage une représentation conjointe avec l'IRD à Madagascar.

### Contact :

Représentation de l'IRD/MNHN à Madagascar  
Près Lot VB 22 Ambatoroka  
B.P. 434 - 101 Antananarivo Madagascar  
Tél. : +261 20 22 330 98  
Fax : +261 20 22 369 82  
Courriel : [madagascar@ird.fr](mailto:madagascar@ird.fr)  
[www.madagascar.ird.fr](http://www.madagascar.ird.fr)







# 2<sup>EMES</sup> ASSISES

DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE  
DES COLLECTIVITÉS  
MALAGASY ET FRANÇAISES

A n t a n a n a r i v o

05-06-07 mars 2018



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fiteavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE LA DÉCENTRALISATION



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fiteavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'EUROPE ET DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



commission  
nationale de la  
coopération  
décentralisée



Association des Maires  
des Grandes Villes  
de Madagascar

Association  
des Chefs  
de Région

Crédit photo : madamovie

Maquette et mise en page :



Connexion wifi offerte par :

